

LE DEVOIR



LES SPORTS

Théodore n'est toujours pas revenu sur terre

Page B 6

CULTURE

Magistral point d'orgue de l'année Bach à New York

Page B 7



Vol. XCI N° 300

LE JEUDI 4 JANVIER 2001

87¢ + TAXES = 1\$

Pleurs et espérance au Proche-Orient



AHMED JADALLAH REUTERS

Une mère pleure aux funérailles de son fils agriculteur tué mardi par des soldats israéliens dans un champ au nord de la bande de Gaza.

La Fed s'attaque à la déprime

Baisse-surprise des taux d'intérêt aux États-Unis, la première depuis deux ans

HÉLÈNE BARIL
LE DEVOIR

Dans un geste-surprise, la Réserve fédérale américaine a réduit hier de 50 points de base son principal taux d'intérêt pour combattre la déprime attrapée par les marchés financiers au cours des derniers mois de 2000 et qui menaçait de s'aggraver en 2001.

Pour une surprise, c'en est toute une. La Fed a décidé d'agir rapidement, sans attendre la prochaine réunion statutaire de ses membres, à la fin du mois. La banque centrale américaine n'avait pas procédé ain-

si depuis novembre 1998, alors que la crise asiatique menaçait les économies des pays industrialisés de récession.

«Pour une rare fois, la Fed fait un geste en fonction des marchés financiers et pas seulement en fonction de l'économie dans son ensemble», a commenté hier l'économiste en chef de la Financière Banque Laurentienne, Simon Prévost.

VOIR PAGE A 8: TAUX

■ Un coup de fouet salutaire pour les marchés financiers, page B 1

Clinton rallume une lueur d'espoir

PHILIPPE DEBEUSSCHER
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — À moins de trois semaines de la fin de son mandat, le président Bill Clinton a rallumé une petite lueur d'espoir au Proche-Orient en annonçant avoir obtenu l'accord «avec réserves» du Palestinien Yasser Arafat et de l'Israélien Ehoud Barak à son plan pour ranimer des négociations de paix moribondes.

Malgré cette avancée, les responsables américains restaient

très prudents hier sur les chances d'un accord et ont écarté l'idée d'un sommet, au moins dans l'imédiat. «Nous n'en sommes pas encore à ce stade», a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche Jake Siewert, en soulignant qu'«énormément de travail» restait à accomplir.

Il a jugé impossible de dire si un accord de paix pourrait être obtenu d'ici le 20 janvier. «Tout ce que nous pouvons faire, c'est faire de notre mieux», a-t-il dit.

Des consultations séparées vont maintenant s'intensifier avec les parties pour à la fois tenter de

concilier leurs interprétations encore divergentes du plan de paix soumis par Clinton et obtenir une réduction sensible de la violence, responsable de 367 morts, dont 310 Palestiniens, et de milliers de blessés depuis trois mois.

Barak a annoncé à Clinton hier qu'il avait chargé son chef de cabinet, Gilad Sher, de ces consultations. Il arrivera demain à Washington et sera reçu par le représentant américain aux négociations, Dennis Ross, et son adjoint, Aaron Miller, a indiqué un responsable du département d'État. «Nous pensons

que les Palestiniens enverront aussi quelqu'un ici dans quelques jours», a ajouté ce responsable.

Le président avait reçu mardi, à deux reprises, Yasser Arafat, venu chercher des éclaircissements sur les paramètres du plan de paix proposés par M. Clinton. «Le président Arafat a déclaré au président [Clinton] qu'il acceptait les paramètres présentés. Mais il a exprimé certaines réserves», a déclaré Siewert. «Les deux parties ont maintenant accepté les idées du président

VOIR PAGE A 8: CLINTON

Deux œuvres suspectes au MBAM

Depuis la mise sous examen des collections de grands musées canadiens pour y dénicher des œuvres dont des victimes du régime nazi, entre 1933 et 1945 en Europe, ont possiblement été spoliées, le Musée des beaux-arts de Montréal se déclare au-dessus de tout soupçon. Le MBAM refuse même de passer ses dossiers d'acquisition au peigne fin. Pourtant, un simple examen externe a per-

mis d'identifier deux œuvres suspectes, une de Nicolas Poussin, une autre de Pierre-Auguste Renoir. Cette dernière œuvre est même reliée à une étrange affaire mêlant la collection du marchand d'art Ambroise Vollard, Martin Fabiani, collabo et rabatteur d'œuvres pour Hitler et Göring, et le Musée des beaux-arts du Canada.

■ À lire en page B 8

PERSPECTIVES

Place des arts oratoires

La Place des Arts (PdA) et ses techniciens de scène disputent depuis hier leur plus récent et plus important bras-de-fer en Cour supérieure afin de clarifier des notions en apparence simples comme le lien d'emploi, la grève et les briseurs de grève. Une chicane sans fin et sans finesse.

Il faudrait la rebaptiser «Place des arts oratoires». Depuis le déclenchement d'une grève on ne peut plus légale et légitime par des techniciens, le 22 juin 1999, la Place des Arts est devenue le théâtre d'une joute juridique laissant perplexes même les initiés des choses juridiques et syndicales.

La notion de conflit de travail est pervertie en conflit d'interprétation des lois du travail. Les négociations sont au point mort depuis un an et demi. Vu l'enlèvement des pourparlers, c'est à se demander comment les deux parties arriveront à se rasseoir un jour aux extrémités d'une table de négociations sans se lancer les chaises à la tête.

Dans la première manche de la bataille qui suit le vote de grève, la Place des Arts décide, le 8 novembre 1999, de ne plus offrir les services des techniciens de scène à ses quatre compagnies résidentes (Grands Ballets canadiens, Compagnie Jean-Duceppe, Orchestre symphonique et Opéra de Montréal). Le bail est modifié en conséquence.

VOIR PAGE A 8: PDA

INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Le monde.....	A 5
Bourse.....	B 2	Les sports.....	B 6
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 4
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7
Éditorial.....	A 6	Météo.....	B 4



AGENCE FRANCE-PRESSE

Une avenue grouillante et colorée de Dakar, capitale du Sénégal. Les travailleurs sénégalais disposent maintenant d'un fonds de solidarité créé à partir de l'exemple québécois.

Un fonds de solidarité sous les baobabs

Le Sénégal vient de se donner un fonds de solidarité calqué sur le modèle québécois

CHRISTIAN RIOUX
ENVOYÉ DU DEVOIR À DAKAR

Pour rejoindre la Bourse du travail de Dakar, il faut suivre la grande avenue Lamine Gueye, qui traverse toute la capitale sénégalaise. La foule bigarrée qui s'y presse fournit un tableau saisissant de l'économie de l'un des pays les plus pauvres du monde.

On longe d'abord de petites boutiques élégantes comme on pourrait en trouver dans les quartiers populaires de Montréal ou de Paris. Au coin de l'avenue Georges-Pompidou, l'un des deux grands marchés de la ville grouille d'animation. La pieuvre étend ses tentacules dans toutes les directions. Plus loin, la foule se disperse pour laisser place à de petites échoppes d'artisans. Les mécaniciens réparent de vieilles voitures des années 60 au milieu du trottoir

défoncé. Entre les vendeurs itinérants et le trafic de l'heure de pointe, les commerçants étalent leurs marchandises sur la voie publique.

C'est en partie pour ces petits commerçants du secteur informel que les syndicats sénégalais ont créé, il y a deux semaines à peine, le Fonds de solidarité emploi/retraite des travailleurs du Sénégal. L'organisme, calqué sur le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, est le fruit d'une collaboration de plusieurs années entre la FTQ et la Confédération nationale des travailleurs sénégalais (CNTS), principale centrale syndicale du pays.

Dans une grande djellaba blanche, Mody Guiro me reçoit sous une photo jaunée de Martin Luther King. Le chargé des affaires économiques de la CNTS avait entendu parler de l'expérience québécoise à l'occasion

VOIR PAGE A 8: SÉNÉGAL

Louis Chauvel, sociologue

«Génération», un mot dangereux

Dans le cadre de l'Université de tous les savoirs, activité créée par l'organisation Mission 2000 en France, 365 experts de toutes disciplines ont été invités à prononcer une conférence chaque jour de l'année qui vient de se terminer. Le Devoir vous présente aujourd'hui un résumé de la communication du sociologue Louis Chauvel, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris, qui porte sur «les rapports entre les générations». Ce résumé préparé par l'auteur a d'abord été publié dans Le Monde.

Génération dorée, génération sacrifiée, génération 1968, Mitterrand, Moulins, cocon, kangourou... Voilà autant de syntagmes étranges glanés au fil des jours, réduisant à un seul terme la diversité de tous ceux qui furent jeunes à la même époque. Ce n'est pas sérieux, et si le mot «génération» n'était que cela, il faudrait l'abandonner. Malgré les abus, il est impossible de penser sans lui l'avenir, celui de la démographie, de la santé, des retraites, de l'école ou de tout sujet important.

«Génération», c'est un peu comme «classe sociale», un terme plein de sens, complexe, révélateur de liens et de conflits, un mot qui soulève des enjeux politiques majeurs. Un mot dangereux où le savoir des sciences sociales côtoie la politique et le pouvoir. Il révèle beaucoup des changements et des rapports sociaux et politiques, souvent violents, parfois feutrés, mais dont les conséquences sont alors plus graves encore. Il révèle des processus de changement, des inégalités



Université de tous les savoirs

VOIR PAGE A 8: GÉNÉRATION

• LES ACTUALITÉS •

Renseignements personnels

Le fisc en veut toujours plus

La Commission d'accès à l'information s'inquiète de la quantité «phénoménale» de renseignements personnels recueillis par Revenu Québec

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — La Commission d'accès à l'information se dit «inquiète» de la quantité «phénoménale» de renseignements personnels que recueille le fisc québécois pour lutter contre le travail au noir.

«Le ministère du Revenu du Québec concentre, aux fins de contrer l'évasion fiscale et le travail au noir, une quantité phénoménale de renseignements personnels sur les citoyens», constate la Commission d'accès à l'information dans un rapport soumis récemment à l'Assemblée nationale.

Cette situation «constitue une brèche dans les principes de cloisonnement des fichiers, énoncé dans la Loi sur l'accès à l'information», note le document.

Cet avis fait suite à une troisième demande depuis 1996 du mi-

nistère du Revenu pour puiser des renseignements dans les autres fichiers du gouvernement.

Chaque fois que le fisc veut rassembler des renseignements personnels sur les citoyens pour sa lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale, il doit requérir au préalable l'avis de la Commission d'accès à l'information.

Cette fois, le ministère du Revenu réclame le droit de fouiller dans les données contenues dans quatre fichiers du ministère de l'Agriculture, et dans celui du régime d'assurance-médicaments.

Au ministère de l'Agriculture, le fisc veut obtenir des renseignements sur les abattoirs et les exploitants du domaine alimentaire.

Le fisc prétend qu'une «part de plus en plus importante des revenus non déclarés sert à des achats au comptant par des entreprises de restauration».

Le ministère veut se doter

d'une «connaissance verticale du secteur de l'alimentation, permettant la validation des achats». On pourra par la suite mieux détecter les entreprises et les individus de ce secteur qui pratiqueraient l'évasion fiscale.

À la Régie de l'assurance-maladie, le fisc s'intéresse au nouveau régime d'assurance-médicaments. On a constaté que certaines personnes qui bénéficient d'un régime d'assurance collective pour leurs médicaments réclament le remboursement de ceux-ci tant auprès de leur compagnie d'assurance qu'auprès de la Régie.

Autre exemple: des contribuables âgés qui habitent un immeuble privé pour personnes retraitées ou en perte d'autonomie croient que cet immeuble est apparenté à la définition d'un centre d'hébergement ou de soins de longue durée, ce qui les exempterait du paiement de leur cotisation

à l'assurance-médicaments.

Demande acceptée

La Commission d'accès à l'information a finalement donné son aval au ministère du Revenu pour l'accès à ces nouveaux fichiers.

Mais la Commission ajoute que «la décision du ministère du Revenu de poursuivre sur une base permanente la cueillette des banques de données externes l'inquiète».

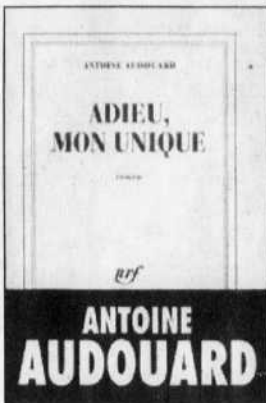
La Commission invite le fisc à «poursuivre sa réflexion et à préciser ses objectifs en matière de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir, de manière à limiter la cueillette de renseignements provenant de banques externes».

De son côté, le ministère du Revenu soutient que l'utilisation des données provenant des autres ministères et organismes du gouvernement est «un moyen nécessaire et légitime» pour détecter l'évasion fiscale.

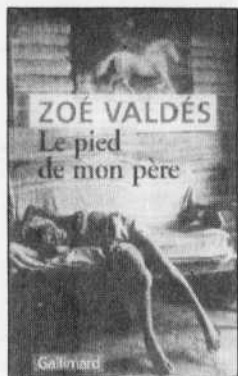
Le bonheur est dans la littérature

Antoine Audouard :
ADIEU MON UNIQUE
(Gallimard)

Un amour incomparable lie Abélard, le philosophe le plus célèbre du XIIe siècle, à son élève la plus douce, Héloïse. A travers le mystère de cet amour, Antoine Audouard restitue l'incroyable vitalité de cette époque, loin des clichés de la nuit médiévale.

Zoé Valdés :
LE PIED DE MON PÈRE
(Gallimard)

Dans ce texte inspiré de son autobiographie, on retrouve la verve de Zoé Valdés, la truculence de son langage, son regard tantôt poétique, tantôt déabusé sur son monde



Paul Webster

CONSUELO
DE SAINT-EXUPÉRY :
La rose du petit prince
(Éditions du Félin)

La biographie sans complaisance d'une redoutable mangeuse d'hommes. «Consuelo fut la preuve qu'une vie sentimentale bien gérée peut être plus rentable qu'une hacienda.»



Manuel Rivas :

LE CRAYON DU CHARPENTIER
(Gallimard)

Un petit chef-d'œuvre de finesse et de sensibilité qui s'élève tel un chant d'espoir au milieu des horreurs de la guerre.



Philippe Djian :

VERS CHEZ LES BLANCS
(Gallimard)

Sur fond de blessure intime, Djian met en scène un écrivain en perte de vitesse qui, dans un tourbillon sexuel, va trouver les voies de la rédemption.



Jim Fergus :

MILLE FEMMES BLANCHES
(Le Cherche-Midi)

Au 19e siècle, un chef Cheyenne propose au Président des États-Unis de lui livrer mille femmes blanches contre mille chevaux. S'inspirant de ce fait réel, Jim Fergus a écrit un roman-épopée qui aurait pu s'intituler «Danse avec les fous».



Harry Potter

et la Coupe
de feu
TOME 4

Pas un père, pas une mère ne voudra laisser son enfant lire seul les aventures de Harry Potter : ce ne serait pas juste !

29,95 \$

GALLIMARD

Port de Montréal

Deux navires se disputent
la canne à pommeau d'or

Pour réconcilier tout le monde, les autorités portuaires remettront cette année deux récompenses plutôt qu'une seule

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

La course à la canne à pommeau d'or aura pris une tangente surprenante hier alors que les autorités du Port de Montréal ont décidé de remettre la fameuse canne d'une valeur de 3500 \$ au premier bateau de l'année ayant mouillé dans les eaux du port, en plus d'une mention spéciale à un autre bateau qui avait pourtant jeté l'ancre trop tôt pour l'obtenir. C'est la première fois qu'une mention de la sorte est accordée.

L'histoire est fort simple mais le résultat, lui, est plutôt alambiqué. C'est que le P&O Nedlloyd Ottawa, porte-conteneurs en provenance de Rotterdam, a franchi les limites portuaires de Sorel à minuit neuf minutes précises alors que le *Cheetah*, en provenance des Émirats arabes unis, était arrivé à 22h45, la veille du Nouvel An, à Contrecoeur. Or des membres de cet équipage étaient sous l'impression que leur bateau remporterait aussi une canne. Et attendaient que le président-directeur général du Port s'y pointe, comme à l'accoutumée, pour célébrer l'événement!

Une certaine confusion dans la compréhension des règlements, une mauvaise connaissance des limites du port (entre le pont Victoria à Saint-Lambert et les lignes d'Hydro-Québec de Sorel-Tracy) et de trop nombreuses discussions entre divers intervenants de l'industrie des voies maritimes expliqueraient l'imbroglio. «C'est comme un roman. C'est pas clair!», a dit Dominic J. Taddeo, p.-d.g. de l'Administration portuaire de Montréal, appelé à justi-



Le P&O Nedlloyd Ottawa, porte-conteneurs en provenance de Rotterdam, a franchi les limites portuaires de Sorel à minuit neuf minutes le 1^{er} janvier.

fier ce second prix. «En bout de piste, c'est une fête. C'est une tradition qui a 162 ans. On ne va pas faire boudier les gens pour une heure et quart!» C'est pourquoi, à 11h ce matin, les autorités portuaires donneront une «présentation spéciale», que l'on se gardait de dévoiler, au capitaine du *Cheetah*, Andriy Goncharov.

En 1980, deux bateaux avaient remporté la canne à pommeau d'or après avoir atteint en même temps les limites du port. Chapeau haut-de-forme à l'origine, bourse d'une centaine de dollars par la suite, le trophée s'est métamorphosé en canne de cérémonie vers 1880. Aujourd'hui, son pommeau en or 14 carats est frappé aux armoiries canadiennes.

Chaque mois de décembre, le Port envoie une lettre à l'Admi-

nistration du pilotage du Saint-Laurent, la Fédération maritime du Canada et les agences maritimes pour leur rappeler que la course est ouverte et leur donner les règlements. «Les compagnies maritimes veulent avoir de la pub, et nous, ça montre que le port est ouvert 365 jours par année», a dit M. Taddeo, rappelant au passage que le port concurrence ceux de New York et de Baltimore. «On a la réputation qu'à Montréal il fait froid et que tout va être blanc. La canne nous permet de vendre notre voie maritime à tous les exportateurs et importateurs.» Jusqu'en 1964, les navires n'avaient accès au port de Montréal que d'avril à décembre à cause de l'épaisse couche de glace. Le trophée du premier bateau de l'année était alors remis en avril.

Présumé dirigeant
du BAFRhéal Mathieu
est
accusé
d'attentats

L'ex-felquiste devra rester derrière les barreaux jusqu'à la tenue de son procès

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

L'ex-felquiste Rhéal Mathieu est cité à procès pour une série d'attentats à la bombe commis contre des commerces à raison sociale de langue anglaise.

L'homme de 53 ans demeurera sous les verrous jusqu'au début de son procès, dont la date demeure indéterminée. Après une enquête préliminaire qui s'est étirée sur dix semaines, le juge Joseph Tarasofsky a estimé hier la preuve suffisante pour citer M. Mathieu à procès. Le présumé cerveau de la Brigade d'autodéfense du français (BAF) est accusé de trois attentats à la bombe contre des cafés Second Cup du Plateau Mont-Royal et de possession d'une arme prohibée et d'une arme à autorisation restreinte.

Les commerces ont été attaqués par la BAF le 5 octobre parce qu'ils s'affichaient en anglais

Les enquêteurs ont saisi des cannettes de peinture en aérosol, des produits explosifs et du matériel informatique relié à la BAF lors d'une perquisition menée au domicile de Rhéal Mathieu.

Recyclé dans le domaine de l'informatique où il connaît une carrière prospère, Rhéal Mathieu traîne un passé de felquiste. À l'âge de 18 ans, il fut condamné à neuf ans et demi de prison pour sa participation à un attentat à la bombe du Front de libération du Québec qui avait fait un mort et six blessés, en 1966. Il a obtenu un pardon au milieu des années 90.

Pierre Poupart, l'avocat de M. Mathieu, a l'intention de s'adresser à la Cour supérieure pour obtenir la remise en liberté de son client d'ici le début du procès. Le juge Louis Legault a refusé le 26 octobre d'acquiescer à sa demande, insistant sur la dangerosité des actes reprochés à Rhéal Mathieu. Le juge Tarasofsky estime qu'il n'a pas à réviser la décision de son collègue en l'absence de nouvelles preuves.

La CIA prévoit que la question
du Québec suscitera des remous
au moins jusqu'en 2015HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La question du Québec continuera de susciter des remous jusqu'en 2015, prévoit la Centrale de renseignements américaine dans un rapport intitulé *Tendances globales en 2015*.

La CIA, l'agence d'espionnage du gouvernement américain, consacre une page au Canada dans son volumineux rapport, qui fait état de la situation des pays et des points chauds autour du globe.

D'emblée, les services de renseignements américains estiment que la place du Québec au sein du Canada sera toujours d'actualité en l'an 2015, n'en déplaise à certains commentateurs canadiens qui pensent que les tensions internes pourraient se déplacer de l'est vers l'ouest du pays. «La question de la place du Québec au sein du pays continuera de susciter des débats nationaux», constate la CIA.

La CIA s'est appuyée sur l'avis d'universitaires et d'experts d'or-

ganismes non gouvernementaux pour pondre ce rapport.

On y avance que le Canada sera un grand joueur dans l'univers de la mondialisation. «Par contre, Ottawa sera encore aux prises avec l'impact politique, démographique et culturel d'une forte vague d'immigration asiatique dans l'Ouest et avec un sentiment nationaliste affaibli mais toujours présent dans le Québec francophone. En dépit de cela, ce vaste pays diversifié demeurera stable tout en étant soumis à des changements dynamiques constants.»

Partenaires économiques

Côté économique, l'intégration entre le Canada et les États-Unis sera encore plus poussée qu'aujourd'hui. Les États-Unis seront de loin le principal partenaire économique du Canada en 2015, prévoit la CIA.

Ottawa sera très soucieux de «l'envahissement de la culture américaine au fur et à mesure que les deux économies devien-

dront de plus en plus intégrées.»

D'autre part, Ottawa aura à cœur la stabilité et la prospérité de l'Asie en raison de ses liens économiques, culturels et démographiques considérables avec le continent asiatique.

Le Canada ne négligera pas l'Amérique latine pour autant. Il est probable que l'idée d'une zone de libre-échange à l'échelle des Amériques se concrétisera d'ici l'an 2015.

La CIA estime que le Canada délaissera quelque peu l'Europe et se tournera davantage du côté de l'Amérique latine. En dépit de ce scénario, l'OTAN sera, aux yeux du Canada, son principal système de défense.

Les États-Unis s'attendent à ce que leur voisin du nord veuille jouer un rôle au niveau des missions de paix et faire la promotion de l'ONU et de ses institutions.

Enfin, les Canadiens appuieront les efforts de leur gouvernement afin de «gérer» les effets pervers de la mondialisation.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Île des Sœurs



Les derniers hectares de forêt, au sud-ouest de l'île des Sœurs, sont déjà bordés de développements domiciliaires.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Pour l'amour des arbres

Un groupe de citoyens tente de racheter des terrains boisés pour les protéger du pic et du marteau des promoteurs

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Un groupe de citoyens de l'île des Sœurs, près de Montréal, s'est engagé depuis quelques semaines dans un dernier sprint pour protéger du pic et du marteau des promoteurs la plus grande partie possible de ce qui reste de la forêt qui couvrait autrefois toute l'île. A la veille de voir le ministère de l'Environnement y donner le feu vert à la construction de maisons cossues, ils en appellent aujourd'hui aux gouvernements pour qu'ils leur accordent un délai supplémentaire qui leur permettrait d'amasser les sommes nécessaires à l'achat, et par le fait même à la protection, à tout le moins d'une parcelle de terrain de plus.

«On parle d'un écosystème d'origine qui a des centaines d'années», clame Nina Blussé-Gould, présidente du comité pour la protection du patrimoine de l'île des Sœurs. C'est irremplaçable. Le boisé a déjà été réduit à sa plus simple expression. On peut difficilement le laisser rapetisser encore plus. Étant un milieu humide, le boisé renferme un écosystème d'une richesse et d'une fragilité particulière, fait-elle valoir. Il est, de plus, le milieu de vie, ou l'es-

cale, d'un nombre extraordinaire d'oiseaux.

D'une superficie de 120 hectares du temps qu'il appartenait à la Congrégation de Notre-Dame, le boisé n'en compte plus aujourd'hui que 31. Sur ce nombre, 21 ont été achetés et protégés par la Ville de Verdun à la fin des années 1980. Un projet d'emprunt de 14 millions visant à acheter la dizaine d'hectares restants a été bloqué en automne 1999 à l'étape de la signature de registre par 713 résidents de l'île. Un autre projet d'achat, de seulement trois hectares cette fois, a été adopté cet été. Reste donc sept hectares en jeu.

Efforts de dernière minute

Après avoir appelé sans succès à son aide les ministères de l'Environnement et de la Culture pour qu'ils classent le boisé, le Comité s'est tourné à la fin du mois de décembre vers le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Le Comité voudrait que ce dernier impose, en vertu de la loi 170 sur les fusions municipales, un moratoire au développement du boisé d'ici à ce que les nouvelles institutions municipales et régionales aient la chance de réaliser l'intérêt de le conserver. On répondait

hier, au cabinet de la ministre Harel, que la requête était à l'étude.

Parallèlement à ces pressions auprès du gouvernement, une campagne publique de collecte de fonds et la générosité d'un donateur dont l'identité est gardée secrète ont permis d'amasser environ trois millions pour lesquels le promoteur, la Corporation Proment, serait apparemment prêt à laisser aller deux autres hectares. «Si on disposait d'un peu plus de temps, pense Nina Blussé-Gould, on pourrait peut-être aller chercher un autre million du fédéral, ou de la Communauté urbaine de Montréal avec la Fédération québécoise de la faune, pour acheter un autre hectare. Il faut profiter du fait que le propriétaire se montre ouvert à vendre une partie du terrain.»

Mais le temps file. Déjà, le ministère de l'Environnement a autorisé les travaux d'infrastructures aux abords du boisé. Les permis de construction dans le boisé de maisons unifamiliales devraient être émis au cours des prochaines semaines. «Nous sommes à compléter nos derniers examens», explique le directeur régional du ministère, Jean Rivest. Nos analyses montrent que l'impact des travaux d'infrastructures et de construction devrait être relativement négligeable. [...] Entre nous, le boisé est beau et bon, mais ce n'est pas le bijou que certains croient. Il note que la Ville de Verdun a prévu dans son nouveau plan d'aménagement des sortes de couloirs d'accès entre le fleuve et le boisé susceptibles de rendre beaucoup plus service aux oiseaux migrants qu'un hectare de boisé préservé de plus ou de moins.

Habitué des lieux, le directeur de l'Association québécoise des groupes ornithologiques, Normand David, ne se montre pas convaincu. «La section que l'on veut amputer est la plus riche», estime-t-il. Il rappelle d'entrée de jeu que le boisé de l'île des Sœurs se classe dans la province à égalité avec le cap Tourmente, dans la région de Québec, comme lieu où le plus d'espèces d'oiseaux différents sont observées.

«Vu des airs, le boisé a des allures d'oasis dans le désert. Le fait qu'il soit sur le bord de l'eau le rend particulièrement rare et important. Je ne comprends pas que les décideurs publics ont tellement de difficulté à comprendre l'intérêt de le protéger, poursuit-il. On ne parle pas seulement de protéger le milieu de vie des animaux. Il s'agit aussi de conserver aux citoyens un lieu d'agrément et de délassement.»

Affaire Michaud

Certains ministres chercheraient à recoller les pots cassés

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Dans «les hautes sphères du gouvernement», on cherche un rapprochement entre Yves Michaud et le premier ministre Lucien Bouchard, question que ne s'envenime pas davantage la tourmente déclenchée avant les Fêtes.

Comme *Le Devoir* l'a appris, ces tentatives ne sont l'initiative ni de l'entourage du premier ministre ni de celui du candidat déclaré dans la circonscription de Mercier. Cela proviendrait plutôt de certains ministres inquiets de l'ampleur du bourbier politique

dans lequel s'est enlisé le Parti québécois.

«Il est vrai que j'ai reçu des messages cherchant les voies possibles d'une conciliation. Mais si cela se continue, cela va se faire après le 8 janvier», a expliqué hier M. Michaud. Au cabinet du premier ministre, on s'est refusé à tout commentaire.

Chose certaine, les deux parties ont cessé d'alimenter le dossier à la faveur des vacances de Noël, demeurant toutefois toutes deux sur leurs positions respectives: Yves Michaud exigeant des excuses et évoquant la possibilité d'une «irréparable fracture»

au sein du PQ, Lucien Bouchard tranchant qu'il n'y a pas de place pour «des accusations d'intolérance à l'endroit des communautés culturelles qui votent contre la souveraineté».

Tout a été déclenché par une enfilade de déclarations de M. Michaud concernant notamment le «vote ethnique» et l'organisme de défense des juifs B'nai Brith, qui a réclamé que M. Bouchard bloque la candidature de M. Michaud dans Mercier.

La date du prochain conseil national, fin février ou début mars, où pourrait se déplacer l'affaire Michaud, semble inciter certains

péquistes désireux de calmer les tensions à le faire d'ici là. Si M. Michaud décide finalement de déposer son bulletin de candidature comme il entend le faire et que l'exécutif national du parti rejette sa candidature, le dossier risque de rebondir au conseil national avec les tiraillements entre militants au vu et au su des médias.

Entre-temps, Yves Michaud affirme que les témoignages d'appui continuent d'affluer. Au moins 31 personnalités publiques, dont l'ancien premier ministre Jacques Parizeau, ont déjà dénoncé publiquement le geste de l'Assemblée nationale condamnant M. Michaud.

Entente avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration

Des réfugiés sans papiers pourront régulariser leur statut

SUE BAILEY
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les réfugiés qui ont fui leur pays sans pièces d'identité pourront régulariser leur statut juridique au Canada en vertu d'une entente récemment conclue, sous la supervision d'un tribunal, au profit d'un groupe de réfugiés somaliens.

L'entente avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration permet à des milliers de réfugiés de demander le statut de résident permanent si une organisation reconnue ou un individu peut attester de leur identité.

Les agents de l'Immigration doivent avoir la conviction que les explications fournies pour justifier l'absence de papiers d'identité peuvent être vérifiées et que les déclarations faites sous serment pour attester de l'identité d'un demandeur démontrent une connaissance suffisante et crédible de cette personne.

Des garanties additionnelles incluent la vérification de possibles dossiers criminels afin d'éviter d'admettre au pays des seigneurs de la guerre ou autres individus accusés d'atteintes aux droits de la personne, a expliqué la porte-parole d'Immigration Canada, Lorna Tessier.

Les personnes qui mentent au sujet de leur identité pourront être expulsées, a-t-elle ajouté.

L'entente a été conclue au cours des dernières semaines, résolvant ainsi les poursuites intentées en Cour fédérale par neuf réfugiés somaliens, à Ottawa, il y a près de cinq ans.

Les réfugiés faisaient valoir que l'obligation de démontrer leur identité est inconstitutionnelle et discriminatoire pour les réfugiés aux prises avec une situation de guerre

ou la crainte de persécutions.

En Somalie, la guerre civile qui a éclaté en 1990 a détruit les bureaux gouvernementaux et les ambassades qui pouvaient délivrer des documents personnels, a fait valoir Ahmed Hashi, un défenseur des droits des réfugiés pour le groupe à but non lucratif Citizens for Public Justice.

Les dossiers d'environ 7500 particu-

liers et familles — des femmes

et des enfants à 80% — sont en sus-

pens depuis des années, a-t-il ajou-

té. La population de Somaliens au

Canada est aujourd'hui évaluée à

plus de 115 000 personnes.

Ottawa avait créé en 1997 un

statut de réfugié pour les per-

sonnes se trouvant au Canada

sans pièces d'identité mais leur

imposait une période d'attente de

cinq ans. Cette période a par la

suite été ramenée à trois ans.

Sans résidence permanente, un

réfugié ne peut demander un prêt

pour suivre des cours au collège ou

à l'université, il lui faut un permis

spécial pour travailler et il ne peut

quitter le pays que pour des motifs

exceptionnels, sur autorisation du

ministre de l'Immigration, a précisé

M. Hashi. De telles conditions nuis-

ent à la réunification des familles.

Dans certains cas, a fait valoir M.

Hashi, un père n'aura pas vu ses en-

fants pendant huit ans ou une fem-

me ne verra pas son mari pendant

six ou sept ans. Quant aux indési-

rables qui parviennent à entrer au

Canada, ils sont habituellement

dénoncés par les Somaliens eux-

mêmes, a-t-il précisé.

Sans pouvoir le confirmer,

Mme Tessier a dit que les agents de

l'Immigration se basent sou-

vent sur des renseignements pro-

venant de l'intérieur des commu-

nautés de réfugiés.

Prix de l'essence

Montagnes russes

LE DEVOIR

Hier après-midi, le prix du litre d'essence a de nouveau grimpé à plusieurs endroits dans la grande région de Montréal, affichant 76,9 ¢, une augmentation, parfois, de 8 ¢ le litre! A Brossard et à Longueuil, où les stations-service vendaient leur essence 68,9 ¢ le litre depuis mardi, les prix ont atteint les 76,5 ¢ en début d'après-midi. Sur l'île de Montréal, où, jusqu'à hier avant-midi, on pouvait remplir son réservoir d'essence pour 72,9 ¢ ou moins le litre, selon les endroits, on en était quitte pour 76,9 ¢ le litre.

Louis-Serge Leblanc, employé chez Esso à Brossard, s'est dit

surpris de cette hausse soudaine: «Je trouvais que les prix étaient bas pendant le temps des Fêtes. C'est comme si c'avait été un cadeau et que, maintenant que c'est fini, on ajuste les prix à ce qu'ils étaient avant!»

«Cette baisse [à 69,9 ¢] n'était pas normale parce que tout le monde doit faire une marge de profit pour pouvoir fonctionner. Même les grosses compagnies», dit Joseph Eletr, propriétaire indépendant d'une station-service qui, avant-hier, se disait incapable d'égaliser le prix à la pompe que demandaient ses concurrents.

Le prix minimum de référence fixé par la Régie de l'énergie du Québec pour la semaine du 1^{er} janvier, à Montréal, est de 67,3 ¢ le litre.

EN BREF

Composition du comité de transition

(Le Devoir) — La composition du comité de transition chargé de superviser les regroupements municipaux dans l'île de Montréal sera dévoilée vers la fin de la semaine prochaine, a-t-on annoncé hier au cabinet de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel. Le groupe d'une douzaine de «sages» sera notamment chargé de préparer le premier budget de la nouvelle ville issue des fusions ainsi que d'organiser l'élection de son conseil municipal, le 4 novembre. L'identité de ses membres a fait l'objet de nombreuses conjectures au cours des derniers jours. Les noms de Mo-

nique Lefebvre (vice-présidente de Communication Ericsson), Yvon Lamarre (président du conseil exécutif de Montréal sous Jean Drapeau), Sam Elkas (ancien maire et ministre libéral) et Patrick Kenneff (ancien recteur de Concordia) ont été mentionnés.

Hypothèse confirmée

(PC) — La thèse du meurtre suivi d'un suicide a été confirmée hier à la suite des autopsies pratiquées sur les corps des deux hommes retrouvés sans vie, lundi soir, dans une résidence de Saint-Côme, dans Lanaudière. Claude Chagnon, 44 ans, et Hector Sirois, 52 ans, avaient été découverts sans vie par un ami qui se rendait chez eux afin de leur transmettre ses vœux du Nouvel An.

INVITATION CATHÉDRALE MARIE-REINE-DU-MONDE CLÔTURE DU JUBILÉ

Messe présidée par
Monsieur le Cardinal Jean-Claude TurcotteLe dimanche 7 janvier 2001
12h15Fête de l'Épiphanie et
Bénédition des familles
Un buffet sera servi après la célébration
BIENVENUE!Pour information : (514) 866-1661
La Cathédrale Marie-Reine-du-Monde est située sur le
boulevard René-Lévesque, angle Mansfield, Métro Bonaventure.

Carrole LEBEL
Annie PELLETIER
Sous la direction de
Carrole LEBEL

Intersection
Manuel de l'élève A

Mathématiques au
primaire.

196 pages - 19,45 \$

LIDEC inc.

(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies



Anne-Marie
CONNOLLY

Moi, je parle français!
NIVEAUX 1 à 5

Au delà de 500 000
exemplaires vendus.

25 \$ chaque

Les Éditions
GUÉRIN

(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

• LES ACTUALITÉS •

Nouveau-Brunswick

Les médecins brandissent une menace de grève

CHRIS MORRIS
PRESSE CANADIENNE

Fredericton — Le conflit de travail entre les médecins et le gouvernement du Nouveau-Brunswick se dirige vers une escalade: les médecins comptent déclencher une grève à la grandeur de la province, la semaine prochaine.

Le docteur John McCann, président de la Société médicale du Nouveau-Brunswick, a déclaré hier que les omnipraticiens et les spécialistes fermeront leurs cabinets lundi et ne les rouvriront que lorsqu'ils observeront des signes clairs que le gouvernement conservateur du premier ministre Bernard Lord est prêt à revoir sa position.

La Société médicale a annoncé le débrayage dans des messages diffusés hier dans les journaux.

Le message à l'intention des patients mentionne que les médecins regrettent les inconvénients que cette fermeture leur causera mais ajoute que «ce qui pourrait être un désagrément aujourd'hui deviendra une réalité quotidienne dans un proche avenir si le gouvernement provincial ne commence pas à se pencher sérieusement sur le problème du recrutement et de la rétention des médecins».

La Société médicale, qui représente 1300 médecins, négocie actuellement une nouvelle grille d'honoraires avec la province.

En moyenne, les médecins de famille ont facturé des soins au montant de 150 000 \$ l'an dernier, duquel ils soustraient leurs

dépenses, comme le personnel et le loyer.

Les médecins souhaitent obtenir une augmentation de 30 % de leurs revenus, en trois ans. Ils disent que cela leur assurerait une position plus concurrentielle avec leurs homologues des autres provinces, y compris ceux de la Nouvelle-Écosse voisine.

Le D^r McCann, un médecin généraliste de la région de Miramichi, souligne que de plus en plus de médecins quittent la province pour la rémunération plus élevée et la charge de travail moins lourde d'autres provinces et pays.

Le premier ministre Lord s'est dit surpris du projet de grève des médecins, affirmant qu'il attendait toujours la réponse de la Société médicale à sa plus récente offre, une augmentation qui ajouterait immédiatement 20 millions au budget du ministère de la Santé.

La majoration projetée hausserait les revenus des médecins d'environ 17 000 \$ par an, a-t-il dit.

«Veulent-ils prendre les patients du Nouveau-Brunswick en otage? Est-ce leur objectif? Je ne sais pas», a commenté M. Lord.

Selon lui, la grève constitue un moyen de pression conçu pour forcer le gouvernement à leur verser plus d'argent. «Nous n'avons pas l'intention de leur donner tout ce qu'ils demandent», a-t-il poursuivi, ajoutant qu'il y a des limites à ce que les contribuables peuvent payer.

Le D^r McCann a indiqué que les services d'urgence seraient accessibles aux patients dans les hôpitaux.

Homolka changera encore de prison

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Karla Homolka devra bientôt quitter le centre de détention à sécurité maximale de Saskatoon, où elle subit présentement des examens psychiatriques. Et on ne sait toujours pas vers quelle prison du pays elle sera transférée.

Les Services correctionnels ont recommandé à la Commission que Karla Homolka demeure détenue jusqu'à la toute fin de sa sentence, soit en juillet 2005.

Normalement, un détenu peut être libéré quand il a purgé les deux tiers de sa peine. Dans le cas de Homolka, cela signifierait qu'elle serait libre le 6 juillet prochain. La commission doit former un comité de trois personnes chargé d'évaluer son dossier et décider pour quelles raisons la détenue devrait purger plus des deux tiers de sa peine, qui était de 12 ans d'emprisonnement, a précisé M. Vandoremalen.

Karla Homolka a été reconnue coupable avec son ex-mari Paul Bernardo de la torture et des meurtres

de deux jeunes Ontariennes, Kristen French, âgée de 15 ans, et Leslie Mahaffy, âgée de 14 ans.

Les femmes sont dirigées vers l'un ou l'autre des centres de détention situés à Joliette, Kitchener (Ontario), Truro (Nouvelle-Écosse), Maple Creek (Saskatchewan) ou Edmonton. Il existe aussi d'autres centres qui peuvent accueillir les détenues.

Karla Homolka, maintenant âgée de 30 ans, a purgé une partie de sa peine à Joliette, dans un centre de détention à sécurité moyenne, avant d'être transférée à Saskatoon, en octobre dernier, pour y subir des examens psychiatriques. La commission des libérations conditionnelles doit se prononcer sur son cas d'ici le 6 avril, mais devrait normalement se prononcer d'ici la mi-mars, estime M. Vandoremalen.

Homolka avait accepté une peine d'emprisonnement de 12 ans, en échange de son témoignage en cour contre Bernardo, qui s'est vu imposer une peine d'emprisonnement à vie.

Décision de l'Office des transports du Canada

Un transporteur peut refuser un passager turbulent

PRESSE CANADIENNE

Air Canada a le droit d'imposer des sanctions aux passagers turbulents, mais il faudra dorénavant que sa clientèle connaisse, avant de s'envoler, les conséquences de tout comportement perturbateur, a statué hier l'Office des transports du Canada.

Cette décision a été prise à la suite d'un incident survenu en avril 1999: C. J. Holoboff, un résident de Winnipeg, avait eu avec des préposés à la clientèle une discussion orageuse concernant le programme Aéroplan.

Air Canada avait alors plaidé auprès de l'Office que M. Holoboff avait perturbé son personnel, qu'il avait hurlé et proféré des insultes. Ce comportement «était si violent et menaçait à ce point la sécurité de nos employés que le transporteur avait demandé l'intervention de la police».

Lors d'un incident précédent, le même passager, las d'entendre des cris d'enfants, «avait fait une scène» après que des agents de bord eurent refusé de lui donner un siège en première classe.

Quelques jours après l'incident d'avril 1999, la compagnie aérienne a fait savoir par écrit à M. Holoboff qu'«il ne serait désormais plus accepté comme passager à bord d'aucun vol d'Air Canada ou correspondance régionale d'Air Canada».

Or l'Office des transports croit que le transporteur a agi trop sévèrement, de sorte qu'il lui «enjoint», dans les 90 jours suivant sa décision, d'inscrire sur ses billets les détails de sa politique en matière de comportement perturbateur.

Selon l'organisme, la politique d'Air Canada n'est pas claire, si bien que le transporteur devrait reconsidérer l'affaire et annuler la sanction.

S'il partage les inquiétudes d'Air

Canada face à la multiplication des cas de rage aérienne, l'Office affirme qu'on ne peut bannir à vie un passager turbulent sur la foi d'un incident relativement mineur.

«Afin de protéger les passagers de possibles actions arbitraires de la part d'un transporteur aérien, les tarifs [sic] des transporteurs aériens devront clairement établir un système de sanctions progressives contre les passagers turbulents. Ce système devra de plus être cohérent avec la gravité de l'incident», a expliqué l'Office.

Air Canada a fait savoir qu'elle entendait préserver son droit de réagir à sa guise aux comportements perturbateurs de ses clients.

«Nous songerons à revenir sur notre décision seulement lorsque nous serons convaincus que ce passager ne constitue plus une menace pour sa propre sécurité, celle des autres passagers et celle de l'équipage», a commenté une porte-parole

du transporteur aérien, Nicole Couture-Simard.

La multiplication des cas de rage aérienne incite Air Canada à tenter de les prévenir en scrutant attentivement le comportement des passagers à l'aéroport et à bord de ses appareils.

Le Syndicat canadien de la fonction publique s'est dit ravi du jugement de l'Office des transports concernant l'affaire Holoboff.

«On peut régler un problème au sol, dans les airs, c'est horrible», a dit Pamela Sachs, représentante des 5500 agents de bord affiliés au SCFP.

Quant au principal intéressé, il a dit croire qu'il pourrait bientôt voler à nouveau sur les ailes d'Air Canada.

M. Holoboff estime qu'il était «ridicule» de l'accuser d'avoir manifesté quelque «rage aérienne» puisqu'il n'était même pas à bord d'un avion.

Manifestation monstre à Prague

Les Tchèques ne veulent pas d'une télévision publique de droite

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

Prague — Des dizaines de milliers de Tchèques se sont rassemblés hier dans le centre de Prague pour manifester leur soutien au personnel de la télévision publique CT, en grève contre son nouveau directeur général, accusé d'avoir des liens avec la droite.

Une foule estimée à 60 000 personnes selon les organisateurs, et de près de 100 000 selon des estimations de la radio publique et de la télévision par câble TV3, conduite par des personnalités de premier plan, s'est rassemblée sur la place Venceslas afin de réclamer le respect de la liberté d'expression et dénoncer la nomination du nouveau directeur de la télévision publique, Jiri Hodac.

Les journalistes, qui occupent le siège de la télévision depuis le 23 décembre, accusent Hodac d'entretenir des liens avec le Parti démocratique civique (ODS, droite) de l'ancien premier ministre Vaclav Klaus. Ils réclament la démission de leur nouveau directeur général et considèrent l'élection de Hodac, le 20 décembre, comme une atteinte à l'indépendance de la rédaction. Ils réclament aussi le départ de la nouvelle directrice de l'information, Jana Bobosikova.

Les journalistes et techniciens contestataires ont réussi à transmettre en direct sur la principale chaîne de télévision publique CT1, captée par des millions de spectateurs, plusieurs reportages sur la manifestation de Prague ainsi que des images des locaux occupés.

Un porte-parole des contestataires a remercié à l'antenne les téléspectateurs pour leur «soutien à la liberté d'expression».

Cette manifestation est, selon plusieurs témoins, le plus grand



Plus de 60 000 personnes — 100 000 selon les organisateurs — ont envahi les rues de Prague hier, dans une manifestation de soutien aux journalistes en grève de la télévision publique.

rassemblement populaire depuis les manifestations de la «révolution de velours», qui s'étaient déroulées au même endroit il y a 11 ans et qui avaient provoqué la chute du régime communiste de Tchécoslovaquie.

Le président tchèque, Vaclav Havel, et l'opinion publique soutiennent les opposants à Jiri Hodac. Un sondage publié la semaine dernière montrait que 89 % des personnes interrogées souhaitent le départ de ce dernier.

La Fédération internationale

des journalistes a apporté son soutien à ses confrères tchèques en grève pour protester contre les ingérences présumées du monde politique dans les programmes de la télévision nationale. «C'est un moment de vérité pour la liberté de la presse et pour la démocratie», a déclaré Aidan White, secrétaire général de la FIJ, dont le siège se trouve à Bruxelles.

La Commission européenne a fait savoir hier qu'elle allait se pencher sur la question, qui, selon elle, risque de jouer contre les

perspectives d'une entrée de la République tchèque dans l'Union européenne à l'horizon 2003.

Le vice-premier ministre, Vladimir Spidla, a tenté de calmer les esprits en annonçant l'adoption par le gouvernement d'un projet de loi sur la télévision publique.

Ce texte, qui prévoit notamment une nouvelle répartition des postes au Conseil de la CT, chargé d'être et de destituer le directeur général, doit être présenté au Parlement en état «d'urgence législative» et adopté entre le 5 et le 12 janvier.

EN BREF

L'entarteur de Jean Chrétien devra patienter

Charlottetown (PC) — L'homme qui a entarté le premier ministre Jean Chrétien l'été dernier devra encore patienter avant de connaître la date de son procès. Evan Wade Brown, âgé de 23 ans, devait connaître la date de son procès hier mais un juge a décidé d'attendre au 25 janvier pour fixer une date. Le jeune homme est accusé de voies de fait parce qu'il a lancé une tarte à la crème au visage du premier ministre, qui était de passage à l'Île-du-Prince-Édouard, le 16 août dernier. L'avocat de la défense veut amener M. Chrétien à la barre des témoins, mais l'avocat du premier ministre

conteste ce souhait et conteste la citation à comparaître devant une autre cour, ce pourquoi un juge a décidé hier de reporter la décision quant à la date du procès.

Maire de Québec un jour...

Québec (PC) — Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, annoncera finalement à la mi-février s'il se portera candidat à la mairie de la nouvelle ville agrandie après le projet de fusion. M. L'Allier a souvent parlé de retraite, au cours des derniers mois, mais il semble maintenant tenté de devenir le premier maire de la ville nouvelle, estimant que le projet de fusion est fort stimulant. Interrogé à ce sujet, il a dit être sensible à la possibilité d'être utile.

SOLDE AUTOMNE-HIVER

de 20% à 60% de rabais



Enfants Des Longchamps

Vêtements d'enfants 0 à 18 ans
et
Vêtements de maternité à l'étage

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
TÉL.: 274-2442

Grand solde d'hiver

50% et plus

Costumes d'automne 100% laine Importés d'Italie	Rég: 250\$ Solde 399\$
Vestes-Blasiers 100% laine Importés d'Italie	Rég: 695\$ Solde 299\$
Pantalons 100% laine Importés d'Italie	Rég: 195\$ Solde 99\$
Cravates 100% soie Importées d'Italie	Rég: 95\$ Solde 40\$

Du lundi au vendredi
de 10 h à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h
Tous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement

Club 402-HOMME

1118, rue Sainte-Catherine O., Bureau 200
Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636

C a h i e r s p é c i a l

Rentrée littéraire

Publié le samedi 27 janvier 2001



Tombée publicitaire le 19 janvier 2001

LE DEVOIR

LE MONDE

Des soldats meurent du syndrome des Balkans

L'Italie demande des explications à l'OTAN

L'organisation a utilisé des armes à l'uranium appauvri

ÉRIC JOZSEF
LIBÉRATION

Rome — Artificier au sein de la brigade Garibaldi, Salvatore Carbonaro, 24 ans, s'est éteint dans la nuit du 5 au 6 novembre dernier. Atteint d'une leucémie, le jeune soldat italien est mort après quelques mois de traitement «d'un mal particulièrement agressif, résistant à toutes les cures», selon son oncologue.

Pour la presse transalpine, Salvatore Carbonaro serait la sixième victime du «syndrome des Balkans». Avant lui, cinq autres militaires en mission en ex-Yougoslavie sont en effet décédés après avoir été frappés de tumeurs foudroyantes.

Hier, le chef du gouvernement Giuliano Amato a annoncé qu'il réclamerait des explications à l'OTAN. «La solidarité indiscutée envers l'Alliance n'autorise ni réticences ni omissions», a-t-il affirmé à *La Repubblica*. Selon le ministre italien des Affaires étrangères, le Conseil atlantique et le Comité politique de l'OTAN discuteront le 9 janvier à Bruxelles, à la demande italienne, des questions liées à l'usage dans les Balkans de munitions à l'uranium appauvri. Hier, le Portugal et la Belgique, qui ont enregistré des cas similaires, ont appuyé l'ouverture d'une enquête internationale.

Les parents enquêtent
«Pour gagner un peu d'argent pour sa famille», Salvatore Carbonaro s'était enrôlé en 1998 pour la Bosnie, où il a séjourné cinq mois. A son retour en février 1999, il est rapidement tombé malade. Les parents des victimes mettent aujourd'hui en accusation l'uranium appauvri utilisé par l'OTAN pour recouvrir les projectiles destinés, en particulier, à perforer le blindage des chars. Pendant plusieurs mois, les autorités italiennes ont démenti l'emploi de telles armes en Bosnie. Mais devant les polémiques, le ministre de la Défense, Sergio Mattarella, a finalement admis au Parlement, le 21 décembre

dernier, qu'entre 1994 et 1995, les avions américains A-10 avaient déversé pas moins de 10 800 projectiles à l'uranium appauvri sur la Bosnie.

Selon le ministre, l'OTAN n'avait pas averti l'Italie d'un tel emploi. A Bruxelles, l'Alliance atlantique a fait savoir que les différents commandements militaires nationaux en avaient été parfaitement informés. Le ministre Mattarella a néanmoins demandé à l'OTAN de lui fournir une carte indiquant les lieux et les objectifs sur lesquels les armes à l'uranium appauvri ont été employées.

Des experts analysent

En attendant, Rome a mis en place une commission d'experts pour tenter d'analyser les causes de cette inquiétante série de morts mystérieuses, les risques réels de l'uranium appauvri et les effets des cocktails de vaccins administrés aux soldats avant leur départ en mission. Mais les interrogations autour du «syndrome des Balkans» ont également pris un tour politique.

En 1999, l'Italie avait connu une très forte opposition à l'intervention de l'OTAN au Kosovo. Hier, le député de l'Alliance nationale Simone Gnaga, membre de la commission de défense au Parlement, a demandé la démission du ministre Mattarella. «Face à de véritables crimes de guerre commis par l'Alliance atlantique en ex-Yougoslavie, sa seule réponse a consisté à justifier l'intervention militaire de l'OTAN en Bosnie et au Kosovo.»

Dans un entretien au *Corriere della Sera*, Sergio Mattarella était intervenu le matin même pour indiquer : «Le devoir que nous avons de comprendre ce qui s'est produit [à propos des cas de leucémie] ne doit toutefois pas faire oublier l'importance des missions de paix. Demandons-nous ce qu'il serait arrivé si nous avions laissé les mains libres à Milosevic.» Plusieurs responsables de Refondation communiste ont de leur côté demandé «le retrait immédiat des militaires italiens» présents dans les Balkans.

L'état d'urgence est prolongé au Soudan

Béchar donne le ton de son nouveau mandat

LAMIA RADI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Khartoum — Le président soudanais Omar al-Béchar, réélu à la tête du pays fin décembre, a décidé hier de proroger d'une année l'état d'urgence en vigueur dans le pays, donnant ainsi le ton de son nouveau mandat.

Le général Béchar a promulgué un décret présidentiel prorogeant l'état d'urgence jusqu'au 31 décembre 2001, a annoncé l'agence de presse soudanaise SUNA. Le décret ne donne aucune raison justifiant la prolongation. Il s'agit de la première décision majeure du chef de l'État soudanais, réélu vendredi dernier pour un deuxième mandat de cinq ans par 86,5 % des voix.

Béchar avait décrété l'état d'urgence et dissous l'Assemblée nationale en 1999 pour écarter son éminente grise, devenue son rival, le dirigeant islamiste Hassan al-Tourabi, qui assurait alors la présidence du Parlement. Décreté le 12 décembre 1999 pour une période de trois mois, l'état d'urgence avait été prolongé par Béchar jusqu'à la fin de l'année 2000.

La décision avait alors obtenu l'aval de la Cour constitutionnelle qui avait estimé que la Constitution n'indiquait aucune autorité habilitée à dissoudre le Parlement. La cour avait considéré ceci comme «une lacune pouvant causer des crises constitutionnelles» et affirmé qu'après dissolution du Parlement, le président pouvait juger nécessaire de décréter l'état d'urgence.

Plus de pouvoir

L'état d'urgence renforce les prérogatives du président et octroie aux services de sécurité le

pouvoir de mener des arrestations et d'interdire des rassemblements en avançant des raisons de sécurité nationale.

La victoire du Congrès national (CN, parti du général Béchar), qui a remporté la quasi-totalité des 360 sièges du Parlement lors des législatives, élimine cependant cette justification malgré la contestation des résultats par l'opposition, qui a boycotté les élections.

Expulsions et arrestations

La fin du premier mandat de Béchar avait été notamment jalonnée par l'expulsion d'un diplomate américain et des arrestations d'opposants. Ainsi, le gouvernement soudanais avait décidé le 7 décembre d'expulser le chargé des affaires politiques à l'ambassade des États-Unis au Soudan, Glenn Warren, au lendemain d'une rencontre à Khartoum avec sept responsables de l'Alliance nationale démocratique, regroupant la majorité de l'opposition nordiste et les mouvements rebelles du sud et de l'est du pays).

Plusieurs avocats de l'opposition, notamment M^r Ghazi Souleimane, connu pour ses activités en faveur des droits de l'homme, avaient été interpellés après avoir signé une pétition appelant à la libération des sept opposants, qui avaient été arrêtés après avoir rencontré le diplomate. Le gouvernement soudanais avait interdit le 30 décembre aux diplomates étrangers de rencontrer des opposants.

Le 25 décembre, la police avait dispersé par grenades lacrymogènes une trentaine de personnes qui manifestaient à Khartoum pour protester contre «des fraudes» lors des élections législatives.

Washington va encore retarder la signature du traité

La Cour internationale devra encore attendre

Bush ne soumettra pas l'entente au Sénat à moins de changements

GEORGE GEDDA
ASSOCIATED PRESS

Washington — Le traité portant sur la création d'une Cour pénale internationale chargée de juger les crimes contre l'humanité risque d'attendre encore avant d'être définitivement signé par les États-Unis, bien que Bill Clinton y ait apposé son paraphe dimanche. George W. Bush juge certains points inacceptables et n'a donc pas l'intention de le soumettre au Sénat en l'état.

Le chef sortant de la Maison-Blanche avait lui-même recommandé à son successeur républicain d'attendre que les États-Unis aient obtenu rectification des «défauts notables du traité», notamment que le tribunal puisse juger des ressortissants de pays non signataires.

«Nous n'avons pas l'intention de soumettre le traité dans sa forme actuelle. Nous l'étudierons lorsque nous serons entrés en fonction [à partir du 20 janvier]», a déclaré Arj Fleischer, porte-parole du président élu. Le principal problème réside dans le rôle des États-Unis dans cette Cour pénale internationale.

Jusqu'à présent, il n'existait que deux tribunaux pénaux internationaux (TPI), l'un à La Haye (Pays-Bas) pour les crimes commis en ex-Yougoslavie, l'autre à Arusha (Tanzanie) pour ceux perpétrés pendant le génocide rwandais.

Le porte-parole du département d'État, Richard Boucher, a souligné qu'en signant le traité, «les États-Unis seraient en position d'influer sur son évolution». De son côté, Bill Clinton a fait valoir qu'«une Cour pénale internationale correctement constituée et structurée pourrait fortement contri-

buer à prévenir les cas extrêmes de violation des droits de l'homme dans le monde».

Dimanche était le dernier jour pour signer le statut du traité. De fait, les pays signataires n'ont d'autre choix que de le rejeter ou de le ratifier directement.

Mais le document est vigoureusement dénoncé par le président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain. Le républicain Jesse Helms, élu de Caroline du Nord, espère réussir à faire adopter un texte rejetant toute coopération américaine à un tribunal international de la sorte. Pour Helms, qui estime que les fonctionnaires américains ne sont pas à l'abri de poursuites en cas de création de la CPI, Clinton a signé le traité pour «lier les mains de son successeur».

Cette polémique ne fait toutefois pas perdre espoir au porte-parole adjoint des Nations unies de voir les États-Unis et les 138 pays qui ont signé le statut ratifier ce traité. «Il est certain que la signature du gouvernement américain dimanche représente un formidable pas en avant des États-Unis dans leur soutien à cette cour et nous espérons que cela continuera», a déclaré Farhan Haq, assurant que «même si seulement la moitié de ces pays le ratifient, le traité entrera en vigueur». Il suffit pour cela que le nombre des ratifications atteigne 60, contre 27 à l'heure actuelle.

Et Haq de citer le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui a affirmé ce week-end que les «États disposant d'un système organisé pour la lutte contre la criminalité» n'avaient rien à craindre d'une Cour pénale internationale, destinée à protéger «les personnes les plus vulnérables, dont le propre gouvernement est incapable ou refuse de juger les violations».

Grogne en Équateur

Quito se montre inflexible

AGENCE FRANCE-PRESSE

Quito — Le gouvernement équatorien a réaffirmé hier sa détermination à poursuivre sa politique économique malgré les manifestations sociales lancées mardi contre l'importante hausse du prix des combustibles et des transports urbains, entrée en vigueur la semaine dernière.

«Le pays doit aller de l'avant», a déclaré le ministre de l'Intérieur, Juan Manrique, justifiant les réformes économiques en cours et la décision du gouvernement d'augmenter le prix des combustibles et des transports, respectivement de quelque 100 % et 75 %.

Le ministre a cependant affirmé que le gouvernement était disposé à dialoguer avec les organisations s'opposant à la hausse des tarifs et qu'il n'envisageait pas de décréter l'état d'urgence après les incidents ayant opposé des étudiants à des policiers lors de manifestations mardi à Quito et à Cuenca, à 310 kilomètres au sud de la capitale.

Un policier a été blessé et 18 personnes arrêtées lors de ces incidents à coups de pierres et de gaz lacrymogènes, selon des sources policières.

Luis Villacis, président du Front populaire (FP, gauche) à l'origine du mouvement de protestation qui s'est concentré aux abords de l'université de Quito, a annoncé hier le lancement progressif de manifestations sur l'ensemble du pays pour inciter le gouvernement du président Gustavo Noboa à renoncer à ces hausses tarifaires.

Un décret à exécuter



MOHAMED AZAKIR REUTERS

DES DÉFENSEURS des droits de l'homme manifestaient, hier, devant le musée national de Beyrouth contre le décret du président Émile Lahoud et du premier ministre Rafik al-Hariri permettant la pendaison cette année de deux hommes. La vie des deux condamnés avait été temporairement prolongée lorsque l'ancien premier ministre, Selim al-Hoss, avait refusé de signer parce qu'il estimait que les exécutions constituaient un châtiment inhumain. Au Liban, 48 personnes ont été exécutées depuis l'indépendance en 1942. L'opposition aux exécutions publiques n'a cessé de croître récemment, particulièrement chez les jeunes.

Poursuivi pour trafic d'armes

Mitterrand restera en prison

ASSOCIATED PRESS

Paris — Jean-Christophe Mitterrand ne fera rien pour réunir la somme de cinq millions de francs (environ un million de dollars) représentant la caution préalable à sa sortie de prison, a-t-on appris hier de bonne source.

L'argent qui restait sur son compte en Suisse, et dont il estime le montant à 1,4 million de francs, a été bloqué par les autorités judiciaires suisses, agissant sur commission rogatoire des juges français en charge de l'enquête sur un trafic d'armes vers l'Afrique dans laquelle le fils de l'ancien président est mis en examen, a-t-on précisé de même source.

Dans la matinée, l'avocat de Jean-

Christophe Mitterrand, M^r Jean-Pierre Versini-Campinchi, avait annoncé qu'il ferait les démarches nécessaires pour que la caution de son client, ce que dernier affirme ne pas pouvoir payer, soit abaissée. Ce plan a été abandonné et aucune démarche en ce sens ne sera faite, a-t-on ajouté de bonne source.

Gilbert Mitterrand, interrogé hier à sa sortie de la prison de la Santé où il a rendu visite à son frère Jean-Christophe, a confirmé que ce dernier «n'a pas les moyens personnels de payer cette caution». Il «ne souhaite pas et ne veut pas que sa famille ou ses amis réglent cette caution à sa place», a-t-il précisé.

La chambre de l'Instruction de la Cour d'appel de Paris a ordonné mardi soir la remise en liberté de

Jean-Christophe Mitterrand à condition qu'il s'acquitte auparavant d'une caution de cinq millions de francs.

Ancien conseiller de son père aux Affaires africaines entre 1986 et 1992, Jean-Christophe Mitterrand est soupçonné d'avoir perçu près de 13 millions de francs de commission de la société Brenco International lors de ventes d'armes pour le régime angolais en 1993.

Il a été mis en examen dans la nuit du 21 au 22 décembre dernier pour «complicité de trafic d'armes, trafic d'influence par une personne investie d'une mission de service public, recel d'abus de biens sociaux, recel d'abus de confiance». Il avait ensuite été écroué à la maison d'arrêt de la Santé à Paris.

EN BREF

Bagdad dément

(AFP) — Bagdad a démenti hier que le président Saddam Hussein ait été victime d'une embolie cérébrale, comme l'ont affirmé certains médias, et annoncé qu'il avait présidé le même jour une réunion du conseil des ministres. Le chef de l'État a présidé hier la première réunion de l'an 2001 du conseil des ministres, qui a été consacrée à l'intifada en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et à la situation sur le marché pétrolier, a rapporté l'agence officielle IRNA. Peu auparavant, le ministre de l'Information a démenti que Saddam Hussein ait souffert de problèmes de santé. «Les informations de presse [à ce sujet] sont stupides et ne méritent même pas qu'on y réponde», a déclaré un porte-parole du ministère.

L'ONU se déploie dans la Corne de l'Afrique

(AP) — Le déploiement de la force de maintien de la paix des Nations unies dans la Corne de l'Afrique doit s'achever dans les semaines à venir: plus de 4000 militaires et personnels de l'ONU seront chargés de contrôler le cessez-le-feu entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Les troupes fournies par 22 pays dont la France ont commencé à arriver dans la région ces dernières semaines et 2245 soldats et personnels militaires ainsi que 146 observateurs militaires se trouvent déjà dans les deux pays, selon Angela Walker, porte-parole de la mission de l'ONU en Éthiopie et en Érythrée. Le déploiement sera achevé d'ici quelques semaines. Les troupes surveilleront l'application de l'accord de cessez-le-feu, qui a mis fin aux hostilités entre les deux pays en juin, ainsi que la ligne de démarcation des 1000 kilomètres de la frontière disputée entre les deux États.

Moins de journalistes sont morts

(AP) — Vingt-six journalistes ont été tués dans le monde au cours de l'année 2000, soit dix de moins que l'année précédente, selon un premier bilan annuel publié hier par l'association de défense de la liberté de la presse Reporters sans frontières. Le nombre de journalistes actuellement emprisonnés (77) est «le plus bas que l'on ait connu ces dernières années». De même, «le nombre de pays où il n'existe aucune liberté de la presse diminue inexorablement». Mais RSF s'inquiète de «l'impunité qui règne concernant les assassinats ou les arrestations de journalistes», qui demeure «extrêmement préoccupante».

Procès de proches de ben Laden

(AFP) — Le procès de quatre membres présumés du réseau terroriste d'Oussama ben Laden, accusés de participation aux attentats de Nairobi et Dar es-Salaam en 1998, s'est ouvert hier matin à New York, avec le début de la sélection des jurés. Le juge Leonard Sand, du tribunal fédéral de Manhattan, a ouvert la séance, en présence des quatre inculpés (un Américain d'origine libanaise, un Tanzanien, un Jordanien et un Saoudien), de leurs avocats et de quelques membres des familles des victimes. Mais il a rapidement fait savoir qu'il souhaitait que les interrogatoires des jurés potentiels aient lieu à huis clos. Cette procédure inhabituelle est due au fait que le juge ne veut pas que les jurés soient intimidés, au moment de répondre aux questions préalables, par la présence de journalistes, a fait savoir le juge Sand.

L'opposition haïtienne se réunit

(AFP) — Des partis politiques de l'opposition haïtienne, réunis au sein de la Convergence démocratique, ont inauguré hier dans la capitale haïtienne le premier forum préparatoire aux États généraux de la situation du pays, a-t-on appris auprès des organisateurs. Des thèmes tels que le consensus national et l'engagement démocratique, la réforme de l'État, le partenariat entre l'État et le secteur privé, ainsi que la consolidation des institutions de la société civile, ont été débattus en atelier au cours de la journée.

É D I T O R I A L

Un petit pas dans la bonne direction

Conformément à sa promesse, le gouvernement fédéral vient de faire passer la durée du congé parental de 25 à 50 semaines. Cette amélioration, qu'il faut saluer, était tout à fait nécessaire dans une société où les adultes semblent avoir de moins en moins le temps de s'occuper de leurs jeunes enfants. Mais ce congé est loin d'être idéal et devra être encore amélioré dans un avenir rapproché.

Intéressante, l'amélioration fédérale n'en est pas moins incomplète. Elle prolonge la durée mais laisse intacts d'autres volets qui auraient bien besoin d'être mis à jour. Signalons, en tout premier lieu, le montant des prestations offertes, qui n'a rien de mirobolant. Ottawa prévoit que les conjoints pourront toucher jusqu'à 55 % de leur salaire, jusqu'à concurrence de 413 \$ par semaine. Cette disposition reste inchangée et on peut le déplorer.

Mais la plus grosse faille de ce projet reste le peu de cas qu'il fait des centaines de milliers de travailleurs autonomes qui ne sont pas admissibles aux prestations fédérales. On se demande sur quelle planète vit Ottawa. Le Québec, lui, prend en compte cette catégorie non négligeable de travailleurs dans le projet qu'il tente depuis de longs mois de concrétiser. Le projet est pour l'instant enlisé dans un différend fédéral-provincial, Ottawa refusant de transférer à Québec les millions indispensables à la mise en place du congé québécois.

Ce congé présente plusieurs avantages: non seulement il inclurait les travailleurs autonomes ayant accumulé des revenus nets d'entreprise d'au moins 2000 \$ dans l'année, il augmenterait de 39 000 à 52 000 \$ le salaire maximum assurable. Il offrirait, de plus, le choix entre deux options quant à la durée et au montant des prestations: soit une prestation équivalente à 75 % du salaire admissible (au lieu de 55 % présentement) pendant 40 semaines, soit une prestation de 70 % du salaire pendant les 18 premières semaines et de 55 % pendant les 32 semaines suivantes, pour un total de 50 semaines. Enfin, il éliminerait les deux semaines de carence toujours en vigueur au fédéral — une absurdité puisque cette disposition s'inscrit dans une logique de versement de prestations à des chômeurs — et s'abstiendrait de récupérer une partie des prestations quand le revenu annuel des parents dépasse un certain plafond, ce que fait le fédéral.

Avant que Québec ne manifeste le désir, légitime, d'améliorer le congé parental — promesse qui faisait partie de la politique familiale lancée au cours du premier mandat du Parti québécois —, aucune province ne s'était avancée sur ce terrain resté chasse-gardée fédérale. Pourtant, rien n'empêche les provinces de récupérer les sommes qu'Ottawa prévoit pour elles à ce chapitre. Mais Ottawa est trop heureux de rester seul maître à bord!

Querelle constitutionnelle ou pas, il ne fait aucun doute que le projet québécois répond beaucoup mieux aux besoins des parents. Nous ne sommes plus à l'âge de pierre. Un nombre considérable d'études ont démontré que les premiers mois et les premières années sont cruciales dans le développement de la relation parent-enfant, elle-même indispensable à la formation ultérieure de l'individu. Et à l'heure où l'équation travail-famille apparaît comme un insoluble casse-tête pour trop de parents, un congé parental digne de ce nom n'est pas un luxe. Les pays scandinaves constituent un exemple à suivre, beaucoup plus que nos voisins du Sud...

L'extension du congé parental fédéral est bien davantage une étape qu'un aboutissement. Rappelons-nous que le droit à un congé de maternité n'a pas été acquis sans difficulté. Ce droit, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est assez récent: il fut d'abord introduit en Colombie-Britannique en 1966, puis inclus dans le Code canadien du travail en 1970. De fougues débats eurent alors lieu sur les droits des femmes à des conditions de travail égales à celles faites aux hommes. Et, à l'époque, il s'en était trouvé plus d'un pour dire qu'un tel congé constituait un privilège accordé aux femmes et qu'il n'avait donc pas sa raison d'être... On le voit, un bout de chemin a été parcouru mais il ne faut pas pour autant baisser les bras. Il reste encore beaucoup à faire.

Dans ce contexte, le projet du gouvernement québécois mérite d'être encouragé. Devant la fin de non-recevoir d'Ottawa, Québec a opté pour l'adoption d'un projet de loi. Il entend aussi faire appel aux tribunaux afin de forcer Ottawa à lui remettre les millions qui lui permettraient de mettre en place son propre système de congé parental. Cette bataille juridique pourrait être longue. C'est pourquoi il faut, entre-temps, continuer de faire pression sur les deux gouvernements pour faire avancer les choses.



Paule des Rivières

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE,
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Un Renoir acheté par les médias

Au cours des dernières semaines, une compagnie à but lucratif se spécialisant dans la vente de tableaux et d'antiquités a réussi à obtenir pour plus de 250 000 \$ de publicité gratuite à la radio, à la télévision et dans les journaux. Le truc est simple. Vous prenez un tableau médiocre de Renoir (une croûte non terminée et sans aucune importance dans l'œuvre du peintre) qu'aucun collectionneur sérieux ne veut acquérir. Vous invitez les journalistes pour leur dire que le tableau est un chef-d'œuvre et qu'il vaut entre cinq et sept millions de dollars. La plupart d'entre eux ne possédant aucune connaissance en arts visuels et ne sachant pas reconnaître un tableau de qualité chez Renoir se laissent impressionner par le prix et tombent dans le panneau.

Il faut savoir qu'un collectionneur doté d'un soupçon d'intelligence et qui possède un Renoir qu'il veut revendre s'adresse sans hésiter à Christie's ou Sotheby's à New York ou à Londres. Pour les tableaux de qualité des maîtres impressionnistes, c'est là qu'il faut aller. J'ai vu de près le tableau de Renoir, j'ai été très déçu et j'ai compris l'arnaque. Beaucoup de gens ont également été surpris et déçus de constater que le tableau n'a même pas atteint son prix de réserve et qu'il n'a pas trouvé preneur. Moi, au contraire, je trouve qu'il s'est très bien vendu et à un prix très élevé. Ce sont les gens des médias qui l'ont acheté et ils l'ont payé beaucoup trop cher.

Gilles Brown
Montréal, 15 décembre 2000

Une attitude scandaleuse

Je suis du Québec. Je suis d'une terre promise. Je suis d'une terre d'accueil. Et j'ai mal quand j'ouvre ma porte à l'étranger qui entre sans me regarder.

Depuis le 13 décembre dernier, j'ai suivi fiévreusement l'affaire Michaud et je suis outré de l'attitude scandaleuse qu'a adoptée l'Assemblée nationale pour ostraciser, en le condamnant dare-dare, un citoyen, grand défenseur de la culture québécoise, qui venait de s'exprimer avec sincérité devant la Commission des états généraux sur la situation de la langue française au Québec.

M. Michaud, sans porter d'accusation formelle, a simplement fait l'observation suivante: si les immigrants que le Québec accueille avec humanisme et générosité ont des droits, il est normal qu'ils aient aussi des devoirs. Autrement dit, si le peuple québécois est un arbre et que dans sa ramure viennent s'ajouter de nouvelles branches utiles à son développement, il est normal d'attendre de ces branches qu'elles épousent tout naturellement le cœur et les racines de cet arbre.

Quant j'ai assisté à l'affreux spectacle de l'Assemblée nationale, dont tous les membres sans exception ont exécuté un personnage dont ils avaient tous peur, je me suis rappelé le temps de l'Antiquité grecque où, à Athènes, l'éclésiaste bannissait sans pitié des hommes politiques jugés redoutables.

Jean-Paul Filion
Écrivain
Sainte-Anne-de-Beaupré, 19 décembre 2000

La torture

Merci à Serge Truffaut pour son «Perspectives» du mercredi 27 décembre à propos de la torture. D'abord, il faut se féliciter qu'Amnesty International existe et que de courageux membres fassent ce travail de dépistage et de dénonciation de la torture. Il faut accepter également que les regards et les critiques de cet organisme se portent sur nous. La meilleure, et d'ailleurs la seule façon de contribuer à la disparition de ce phénomène de sévices et de tortures, c'est de commencer à le déraciner chez soi. Soyons vigilants, ne permettons plus

que des gens en vue jouent sur les «cordes sensibles» de l'ethnie, de la race, de la couleur ou de la langue pour discréditer des semblables, pour leur nier le droit d'appartenance et même pour les amener à voter pour soi. Quand nous serons tous «semblables», peut-être que «nous, nous serons morts, mon frère», mais nous aurons contribué à faire faire un peu de progrès à cette chère humanité.

Charlotte Paquet
Décembre 2000

On aurait besoin de Michaud à l'Assemblée

Je n'aime pas tellement Yves Michaud. Son comportement «m'as-tu-vu» m'agace. Mais je suis totalement d'accord avec lui dans ce qu'il a dit au sujet du B'nai Brith et des ethnies, et la friolité dont ont fait preuve notre premier ministre et les membres de l'Assemblée nationale est inquiétante. Lorsqu'une ethnie ou un mouvement religieux se comporte en bloc comme ethnie ou comme mouvement religieux intégriste à l'encontre des aspirations du peuple qui l'accueille dans son sein, on a le droit, même le devoir, d'appeler un chat un chat. Comme, d'ailleurs, Parizeau l'avait fait à l'époque. Et de nous comporter en conséquence. Autrement, c'est carrément du masochisme.

J'espère que M. Michaud sera candidat à l'élection dans Mercier. Indépendant, s'il le faut. Et j'espère qu'il gagnera. On aurait besoin de lui à l'Assemblée nationale.

Pour ce que je dis ici, je ne revendique pas d'être dénoncé par un vote unanime de notre Assemblée nationale. Ce serait trop d'honneur! Mais je ne dois pas rester impuni! Peut-être notre Lucien national voudrait-il me retirer la carte de membre du PQ que je détiens depuis 1968? Ou même mon titre de Québécois, tant qu'à y être!

Émile Boudreau
Montréal, 15 décembre 2000

LIBRE OPINION

Renseignements personnels: si l'homme dort, réveillons-le

RENÉ VILLEMURE

Président de l'Institut québécois d'éthique appliquée

Nous avons récemment été informés par l'ensemble des médias écrits et électroniques de la présence de «taupes» à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). En apprenant cette étonnante nouvelle, le p.-d.g. de la SAAQ et le ministre responsable de cette dernière ont visiblement été pris de court et ont répondu n'être peu ou pas au courant d'une telle situation tout en promettant que, si cette situation s'avérait fondée, ils réviseraient les processus organisationnels destinés à assurer la confidentialité des renseignements personnels.

Cette révision, bien entendu, viserait l'installation d'un mode de contrôle plus rigoureux, basé sur des règles plus strictes.

La mise en place de nouvelles règles constitue un réflexe facile et commun: si quelqu'un a «mal agi», il faut le punir, en faire un exemple et, ainsi, en misant sur la peur d'une sanction, décourager un tel comportement. Au gouvernement du Québec, on ne badine pas avec la protection des renseignements personnels.

Nous avons tous été témoins de ce qui est arrivé plus tôt dans d'autres ministères: une ministre qui démissionne, des employés congédiés. Non, vraiment, on ne badine pas avec la «confidentialité».

À travers cette tourmente, une interrogation demeure: malgré d'importants efforts en la matière, pourquoi les mesures de protection des renseignements personnels en place n'ont-elles pas les effets escomptés? Nos élus et dirigeants doivent pourtant savoir que, pour résoudre une problématique donnée, il faut regarder en amont, à sa source, plutôt qu'en aval. Dans le cas qui nous occupe, l'instauration de nouvelles normes et la répression en aval ne résoudreont pas le problème; tout au plus pourrions-nous «attraper»

quelques «méchants» et nous donner ainsi l'illusion d'avoir bien protégé nos chers renseignements personnels. Pour une fois, il serait peut-être plus sage de regarder en amont de la problématique et de songer à une forme de prévention, à une formation des fonctionnaires et gestionnaires au jugement éthique.

Pourquoi l'importance de protéger les renseignements personnels?

Avant toute action de type réglementaire, l'État devrait poser une simple question à ses fonctionnaires et gestionnaires: pourquoi est-il important de protéger les renseignements personnels? À cette question, la seule réponse valable est que la politique de protection des renseignements personnels ne sert qu'à une chose, soit protéger la vie humaine qui, elle, vaut plus que tout.

En instaurant en aval de nouvelles punitions pour sanctionner les actions qui vont à l'encontre de la protection des renseignements personnels (donc de la protection de la vie humaine), on pourra peut-être éventuellement punir le coupable mais on ne pourra jamais ramener la vie humaine perdue ou détruite dans l'avenir. Parlez-en à Michel Auger et aux autres victimes de ce genre de situation.

Si nos élus et dirigeants veulent réellement empêcher que de tels événements surviennent de nouveau, s'ils veulent réellement prévenir une telle situation, ils doivent dès maintenant y porter un regard lucide, identifier les véritables enjeux et poser les questions pertinentes. La plus importante de ces questions est assurément celle-ci: pourquoi, en dépit d'importants contrôles, retrouvons-nous (encore) des «taupes» dans nos organisations? Trois cas de figure peuvent expliquer ce phénomène...

■ Le fonctionnaire, ou le mandataire (la «taupe»), fait

face à des conditions externes difficiles et souvent incontrôlables (pensons ici à une dépendance ou à des pressions criminelles).

■ Le fonctionnaire, ou le mandataire, a fait preuve d'un manque de jugement: il n'a pas «pensé».

■ Le fonctionnaire, ou le mandataire, a commis une action illégale en toute conscience.

Dans le premier cas, celui où le «fonctionnaire-taupe» fait face à des conditions externes difficiles, il ne peut prétendre qu'il ne savait pas ce qu'il faisait. Il a, à la suite de ces circonstances exceptionnelles ou de pressions externes, fait un geste illégal et répréhensible. Dans ce genre de situation, l'employé a probablement choisi de ne pas mesurer la portée de son geste. Et même s'il avait choisi de mesurer la portée de son geste, les raisons et les bénéfices ayant motivé son action illégale lui auraient semblé supérieurs à ceux de ne pas faire l'action. De plus, cet employé croyait ne pas se faire prendre.

Dans le second cas, l'employé ou le mandataire n'a simplement pas «pensé». Récemment, dans un article de journal, le philosophe Thomas de Koninck disait: «L'homme dort. Il croit savoir, alors qu'il ignore l'essentiel.» Dans la plupart des cas d'infraction aux politiques de protection des renseignements personnels, l'homme dort; il ne mesure pas l'importance et la portée de ses actions parce qu'il les ignore.

La plupart des fonctionnaires et gestionnaires sont sensibilisés par l'organisation aux sanctions pouvant résulter d'une utilisation non autorisée des diverses banques de données gouvernementales. Peu sont sensibilisés au pourquoi d'une telle politique.

Dans plusieurs ministères et organismes, on recherche des candidats ayant un «jugement sûr». Une fois embauché, on remet au nouvel employé la liste des politiques et directives en l'intimant de bien les suivre. À la lettre, sinon... Pour le jugement, on repassera.

Aucune règle ne remplacera jamais l'exercice du jugement. Toute règle est, par nature, imparfaite: il y aura toujours une exception, et obéir aveuglément à la règle n'est pas, pour cette raison, une pratique saine. Aucune règle n'est destinée à empêcher le fonctionnaire ou le gestionnaire de penser: c'est ce que nous appelons la responsabilisation.

Le dernier cas de figure, où le fonctionnaire a fait une action illégale en toute conscience, est celui qui, en définitive, pose le moins de problèmes à l'organisation. Cet employé est la raison d'être de l'édit de la norme. Un employé qui agit consciemment de mauvaise foi devra faire face aux sanctions qui s'imposent.

Des microcosmes fidèles de la société

Les organismes et ministères sont des microcosmes fidèles de la société. On y retrouvera la même proportion de «bons» et de «mauvais» individus. Certains sont naturellement enclins à utiliser leur jugement qu'ils savent sûr; d'autres, avec une formation à l'éthique et une sensibilisation aux valeurs, seront capables d'un meilleur jugement; certains n'y arriveront jamais. C'est d'ailleurs pour ces individus que la société doit instaurer des normes et des sanctions. Pour le bénéfice des premiers, la société ne peut tolérer ces derniers.

Nos gouvernements et grandes sociétés commerciales ont le devoir de favoriser l'exercice du jugement et de la réflexion chez leurs employés. Il faut arrêter de les gargariser et de les éblouir avec des règles de gestion qui ne sont souvent rien de plus que des slogans à la mode du moment. Je le répète: aucune règle, si près de la perfection soit-elle, ne remplacera l'exercice du jugement individuel. Ce jugement, cette prise de position par l'individu, se raffine par une éducation aux valeurs et à l'éthique. Si l'homme dort, réveillons-le.

IDÉES

Les écoles privées et la réforme du programme d'études: un point de vue

MARC ST-PIERRE

Coordonnateur des services à l'enseignement
Fédération des établissements d'enseignement privés

Dernier de deux textes

Une certaine conception de l'efficacité de l'établissement nous amène à réfléchir aux questions de la valeur ajoutée et de l'effet-école. La récente parution d'un palmarès des écoles secondaires québécoises a suscité un débat passionné sur la place publique. Ce qu'on y a souvent entendu, trop dirions-nous, c'est que la seule utilité d'un palmarès basé sur les résultats scolaires des élèves, c'est de nous dire quels établissements accueillent les meilleurs élèves. C'est faire bien peu de cas de l'effet-école et de la valeur ajoutée. Pas une école privée québécoise ne peut donc s'asseoir sur ce type de classement, même si la grande majorité des écoles occupant les 100 premières places de ce classement étaient privées... D'ailleurs, la palme de cette «compétition» a été remportée par une école publique, une école internationale, offrant un curriculum enrichi et exerçant une sélection serrée de sa clientèle.

Dans un palmarès qui tiendrait enfin compte de la valeur ajoutée par l'établissement, il serait possible de juger véritablement de la qualité des services offerts en réduisant le poids relatif de l'effectif-clientèle. C'est en réfléchissant en ces termes que les écoles privées québécoises entendent relever le défi qui leur est proposé par la réforme en cours et en donnant à l'idée de réussite du plus grand nombre une couleur qui leur sera propre. La route vers la réussite pour les écoles privées, et par conséquent la justification des motifs explicitement

invoqués pour réformer l'école, ne passe pas par un rehaussement de données quantitatives exprimées en pourcentage puisque, dans l'état actuel des choses, ce serait vraiment trop peu demander. Elle passe par une reconnaissance de l'effet-école et la mise en lumière de la véritable valeur ajoutée par les établissements. Il est certes vexant pour une équipe d'éducateurs dévoués dont les élèves échouent de réaliser qu'on évalue leur travail en ne s'appuyant que sur la valeur des extrants (les résultats scolaires). Mais il est tout aussi vexant pour les gens d'une école où les élèves réussissent de banaliser ce succès en ne s'appuyant que sur la valeur des intrants (les élèves).

La réussite du plus grand nombre

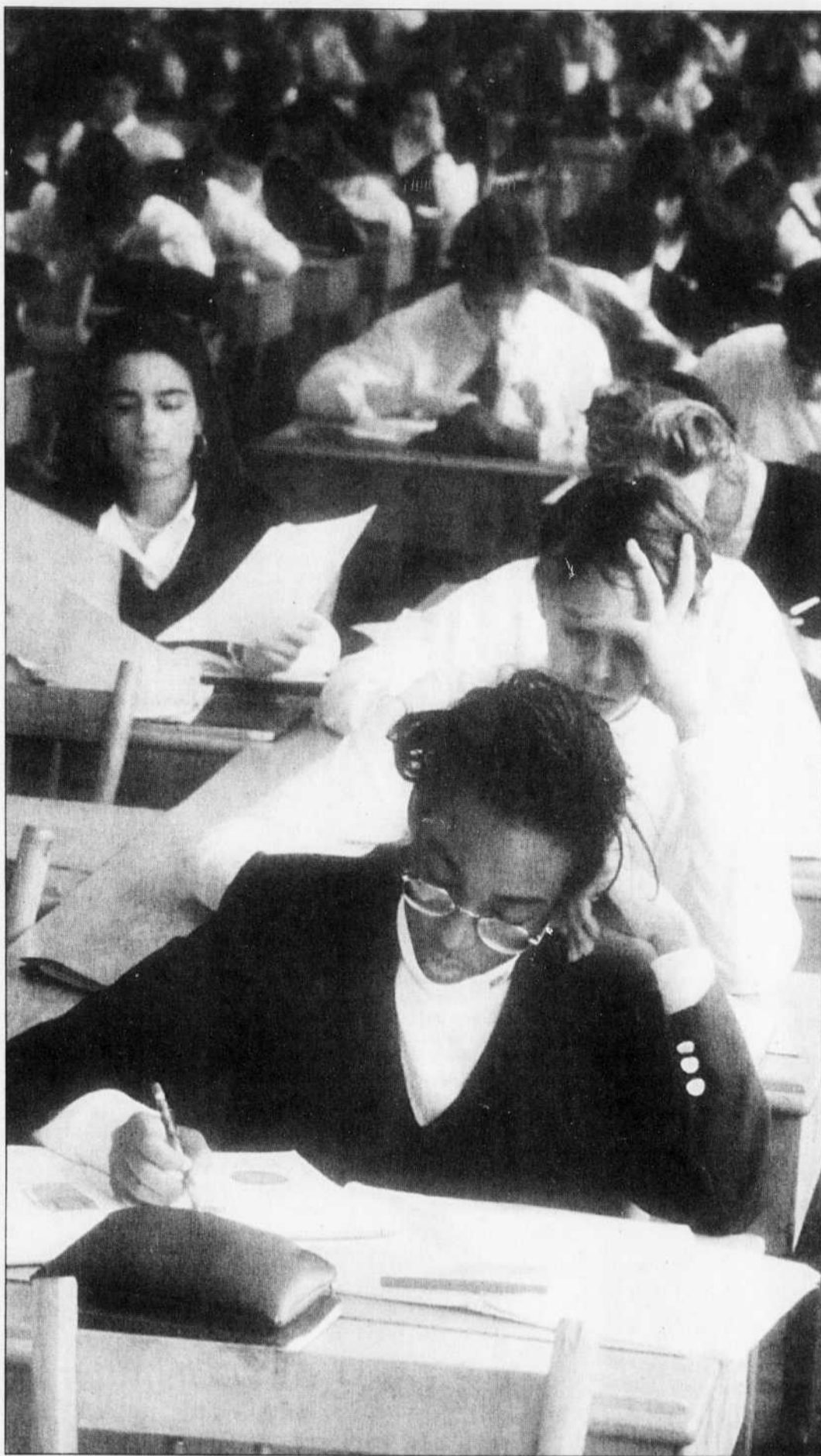
Cette réforme s'appuie sur la nécessité d'assurer la réussite du plus grand nombre. Mais quel sens faut-il y voir au secteur privé, où cet objectif semble virtuellement atteint? Il faut forcément, pour cheminer, bien voir de quelle réussite on

veut parler: réussite scolaire, éducative ou sociale? La réussite scolaire est bien délimitée, elle concerne le cheminement scolaire et se mesure, pour le secondaire, par l'obtention d'un diplôme. Elle est de peu d'intérêt pour faire avancer le débat au secteur privé. Il en va tout autrement de la réussite éducative car elle est celle des écoles qui font progresser leurs élèves et celle des élèves qui s'engagent dans leur propre développement. Elle est de peu d'utilité pour les comparaisons statistiques mais elle possède assurément un plus grand potentiel éducatif que la précédente. La réussite sociale, quant à elle, n'est pas mesurée par le système scolaire; elle est cependant au cœur de ses finalités. Les jeunes et la société jugent souvent l'école sur sa capacité à préparer ses utilisateurs à faire le transfert efficace des acquis scolaires dans leurs vies personnelles et dans les rôles sociaux. Il n'est ainsi pas un seul établissement qui n'affichera publiquement les hauts faits et les réalisations d'un ancien élève.

Et les compétences transversales...

Jamais un système éducatif n'aura fait une aussi grande place à cette idée de compétences transversales dans ses projets de réforme que ne l'a fait le système éducatif québécois. C'est ce que soulignait Michel Develay dans une entrevue qu'il accordait à la revue *Vie pédagogique*. Le concept n'est pas clair, pas évident: les compétences transversales existent-elles?, demanderont certains. Comment va-t-on enseigner cela? Comment va-t-on évaluer cela? Certains y voient une attaque aux didactiques des disciplines: parce qu'il faut consacrer du temps à ce type d'apprentissage, ce sont forcément les disciplines qui devraient écopier; on y privilégie la forme au détriment du contenu, etc.

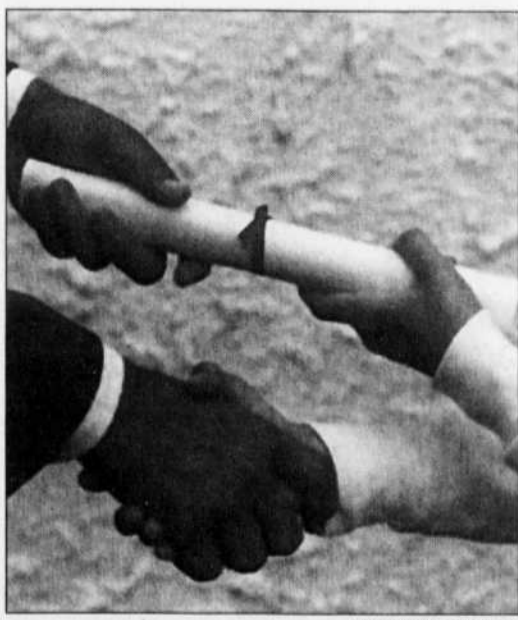
Evidemment, il serait aisé de passer outre cette idée et de cesser d'en parler. Pour les écoles privées, toutefois, ce serait nier ce qui fait la force de leurs traditions et de leurs projets éducatifs. Parce que, de tout temps, le développement de ces compétences a été au cœur de l'action éducative des établissements privés québécois ainsi que l'un de leurs fleurons. Si on faisait la liste des compétences transversales énumérées au Programme de formation de l'école québécoise, on lirait notamment que les élèves doivent pouvoir: faire



La seule utilité d'un palmarès basé sur les résultats scolaires des élèves, c'est de nous dire quels établissements accueillent les meilleurs élèves.

preuve de jugement critique, pratiquer des méthodes de travail efficace, réaliser des projets, faire preuve de sens éthique, affirmer leur identité personnelle et sociale, interagir positivement, communiquer de façon claire, précise et appropriée, etc. L'école privée va-t-elle dénigrer de telles propositions? J'en doute, d'autant plus que celles-ci se situent directement dans l'axe d'un projet dans lequel le privé s'est beaucoup investi, celui de la formation fondamentale.

Ce concept de formation fondamentale nous invite à nous centrer sur l'essentiel, sur les finalités, et, corollairement, à nous décentrer des matières, à nous attacher aux apprentissages essentiels, à situer l'élève au centre de l'école, à nous regrouper en fonction des élèves et non seulement en fonc-



La réussite scolaire est bien délimitée, elle concerne le cheminement scolaire et se mesure, pour le secondaire, par l'obtention d'un diplôme. Elle est de peu d'intérêt pour faire avancer le débat au secteur privé.

tion des programmes, des disciplines ou des intérêts corporatifs. Ce que vise la formation fondamentale, c'est humaniser l'école.

En guise de conclusion

La réforme actuelle a été bien accueillie par les établissements privés parce qu'elle vise essentiellement à donner du sens au métier d'élève et fournit des pistes pour y arriver: miser sur les interactions, le travail d'équipe, permettre à l'élève de retrouver à l'école les préoccupations de la vie, respecter son rythme d'apprentissage en lui permettant de faire et de se regarder faire, favoriser le développement d'une vision globale et d'une pensée critique en permettant des liens interdisciplinaires, etc. Dans l'ouvrage *La Formation fondamentale et l'école secondaire* (1990), on pouvait lire: «Au secondaire, c'est à l'école, c'est à l'échelle de l'établissement, qu'il faut instaurer, non pas des changements de programmes, mais des changements d'attitudes face au curriculum officiel. La vraie question est la suivante: que faut-il apprendre et de quelle manière?»

Cette réforme ne se situe pas au niveau des contenus mais à celui des approches pédagogiques. Elle mise sur le dynamisme et sur la prise en charge des milieux. À l'heure de l'irresponsabilité revendiquée — l'expression est de Philippe Meirieu —, elle peut être perçue comme une menace pour qui n'a pas l'habitude de rendre des comptes ou de n'en rendre qu'à lui-même. Il faut, disait Develay dans l'article précédemment cité, garder constamment le cap sur les finalités pour éviter que ce soient les apprentissages fondamentaux les plus visés par cette réforme qui soient les moins atteints dans les écoles.

La mission de l'école, c'est de créer cette nouvelle force de production que décrit Pierre Lucier. La façon d'y arriver, c'est peut-être, comme le dit si bien Edgar Morin, d'armer chaque esprit dans le combat vital pour la lucidité.

Voilà pourquoi les écoles privées du Québec acceptent de relever le défi de cette réforme. Elles le feront avec pragmatisme, discernement, et dans le respect de leurs traditions. Jeter le bébé avec l'eau du bain n'est pas un réflexe inné au privé. Et puis, là où d'aucuns voient une réforme, nous préférons voir le progrès.

Lettre d'un souverainiste à un honnête homme

Il se trouve encore un homme pour pratiquer une vertu en perte de vitesse ces jours-ci dans certains milieux, c'est-à-dire la tempérance

MICHEL RIOUX

Syndicaliste

Alors qu'on désespérait qu'il se trouve un honnête homme pour pratiquer une vertu en perte de vitesse ces jours-ci dans certains milieux, i.e. la tempérance, voici que dans une «lettre d'un juif à Lucien Bouchard», Norman Spector vient nous rassurer: il s'en trouve encore, Dieu merci, à savoir manier ce qui s'appelle des distinctions dans le propos.

M. Spector, visiblement, est fédéraliste. Ce qui, à l'encontre de certains qui adoptent cette position politique, ne le rend ni aveugle ni incapable désormais de prendre la mesure des choses. Il faut enregistrer le fait tellement il devient rare.

Le voyant agir à l'époque des négociations avortées de Meech, j'avais eu l'intuition à son sujet qu'il était un honnête homme dans le sens qu'on donnait à l'expression au XVII^e siècle. Haut fonctionnaire discret mais certainement influent, les rares fois qu'il apparaissait à la télévision nous montraient un visage ouvert, bien qu'absorbé par sa fonction. Cette impression s'est renforcée quand il fut nommé ambassadeur du Canada en Israël. Ce qui me frappa alors, ce furent des remarques particulièrement mesquines dirigées contre lui par des libéraux faisant comme d'habitude preuve d'une partisanerie crasse.

La lettre de M. Spector a le grand mérite de mettre les choses en perspective.

Ainsi, rappeler que le fait qu'une majorité francophone partage l'idée de faire du Québec un pays ne relève ni du racisme ou de la xénophobie, ni surtout du fascisme, est plutôt rafraîchissant après les propos incendiaires des dernières semaines.

Ainsi, admettre comme normal qu'il puisse être possible de constater, sans verser dans le racisme, qu'il est plutôt singulier qu'on vote, dans certains bureaux de scrutin, dans une unanimité si parfaite qu'elle soit de nature à faire envie à tous les Saddam Hussein de ce monde, qui rêvent du jour où, sur leur option, 100 % des commettants inscriront leur croix, cela a pour effet de mettre les choses en contexte. Bien sûr, le vote est chose individuelle. Sauf que lorsque, par un fait qui ne relève pas du hasard, 2375 votes contre zéro s'expriment du même bord, ce n'est pas faire preuve d'intolérance ou de manque de respect envers ces voteurs aussi unanimes que quelques questions puissent être posées. Des questions qui s'adressent bien sûr à nous aussi, souverainistes, qui n'avons pas su trouver les arguments pour briser ce monolithisme opaque. Je suis convaincu que M. Spector ne dirait pas des francophones, qui se payent le luxe de partager leur vote dans une proportion de 60-40 sur la question nationale, qu'ils pratiquent un vote ethnique.

Punch Imlach, instructeur des Maple Leafs de Toronto dans leurs belles années, i.e. les années 60, où ils remportaient régulièrement la coupe Stanley, disait souvent qu'il ne voulait pas dans son équipe de joueurs gagnant le trophée Lady Byng remis au joueur le plus gentilhomme de la ligue. Les bons garçons ne gagnent jamais rien, soutenait-il.

J'ai pensé à Punch Imlach en lisant la fin de la lettre de M. Spector, où il dresse un parallèle entre la situation d'Israël et celle du Québec. Il est vrai que plusieurs similitudes existent et elles sont soulignées de manière fort appropriée. Mais une différence, énorme, doit être identifiée: si les souverainistes n'avaient que le quart de la volonté des juifs qui ont voulu et qui ont fondé leur Etat, il y a longtemps que la chose serait faite ici. Le problème, c'est qu'à tous les niveaux du mouvement souverainiste, il y a trop d'aspirants au trophée Lady Byng! Et les Lady Byng, comme le disait Punch Imlach...

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur.

Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornéliier (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commis); LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbutt, Dominique Lavière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Laleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PDA

SUITE DE LA PAGE 1

Du coup, la société d'État conclut qu'il n'y a plus de grève à la PdA. Le lien d'emploi entre les techniciens et la direction est rompu.

Dans une deuxième manche, l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (AIEST), un syndicat de 150 techniciens affilié à la FTQ, conteste avec succès devant le Tribunal du travail un cas flagrant d'utilisation de briseurs de grève. Le juge de première instance fustige la PdA pour son tour de passe-passe. Les changements au bail ne peuvent servir d'échappatoire à la loi, affirme le juge Claude Saint-Arnaud.

La PdA subit un nouveau revers en appel devant la Cour supérieure. La société d'État «ne doit pas utiliser un subterfuge pour se débarrasser d'un syndicat encombrant», conclut le juge Réjean Paul. Nouvelle contestation de la PdA, qui s'est soldée la semaine dernière par une fin de non-recevoir de la plus haute instance de la province, la Cour d'appel du Québec. Au rythme où vont les choses, il ne serait pas surprenant que la Place des Arts s'adresse maintenant à la Cour suprême du Canada. L'hypothèse est d'ailleurs envisagée avec sérieux.

Dans l'immédiat, la PdA joue son va-tout en Cour supérieure, où est enfin plaidé cette semaine le fond du litige. L'Alliance cherche à obtenir une injonction permanente et applicable malgré un nouvel appel pour freiner l'embauche des briseurs de grève de manière définitive. Des débats froids et techniques déboucheront sur une décision d'importance capitale pour la suite du conflit.

Une victoire de l'Alliance risquerait de compromettre la rentrée des compagnies résidentes. Si les techniciens «étrangers» n'ont plus droit de cité à la Place des Arts, et si ceux de l'Alliance refusent de reprendre du collier, il ne faut pas s'attendre à ce que les cadres abattent tout le boulot. C'est techniquement impossible.

L'une et l'autre parties voudront à coup sûr en appeler d'une décision défavorable, ce qui prolongera la saga judiciaire au-delà de la commission parlementaire prévue vers la fin février.

Il s'agira d'une occasion unique pour remettre en question la politique du silence adoptée par le gouvernement du PQ depuis que les techniciens ont brandi les pancartes. Si l'on se fie à la jurisprudence la plus récente dans ce litige, il faut conclure que la PdA a tenté de faire indirectement ce que lui interdit directement le Code du travail: recourir à des *scabs*. Le gouvernement tolérerait-il d'une entreprise privée un tel mépris des lois du travail?

En commission parlementaire, les députés seront saisis du cas de la PdA et du Grand Théâtre de Québec. Il sera surtout question de la possibilité de rendre «autosuffisantes» les deux institutions branchées sur le pipeline étatique. En discutant argent, les élus débordent inévitablement sur l'impact du conflit de travail et du régime syndical sur les recettes de la PdA.

Depuis le début de la grève, la Place des Arts a perdu une partie importante de ses contrats de location. La grande salle Wilfrid-Pelletier, avec ses 3000 places, demeure la plus touchée avec une perte d'occupation de 20%. Mais le conflit de travail n'explique pas tout. Le Corona, le Centre Molson, le Saint-Denis et le Club Soda revampés livrent une concurrence accrue à la PdA, vieillissante et peu chaleureuse.

À la décharge de la direction, il faut souligner que les techniciens de l'Alliance sont parmi les plus onéreux, les plus corporatistes et les plus redoutés dans l'industrie montréalaise du spectacle. Aucun producteur n'ose les critiquer à voix haute par craintes de représailles professionnelles. Plusieurs évitent la PdA de façon systématique par souci d'économie de temps et d'argent.

Déclin d'une institution, coûts de production accrus: deux problèmes qui ne trouvent pas de solution devant une cour de justice. C'est à se demander si les grosses pointures du conseil d'administration de la PdA ne se sont pas trompées de forum pour faire entendre leurs récriminations.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TAUX

SUITE DE LA PAGE 1

Selon lui, il est clair que la baisse de taux vise surtout à ranimer la confiance des marchés financiers et, par conséquent, celle des consommateurs. «Il faut au moins neuf mois avant que la politique monétaire commence à avoir des effets sur l'économie. Ce que la Fed veut, c'est clairement aider Nasdaq, permettre au marché de respirer et redonner confiance aux consommateurs», a expliqué Simon Prévost.

La Fed a réduit son taux interbancaire de 50 points de base, pour le ramener à 6%, et a abaissé son taux d'escompte de 25 points de base, à 5,75%. Le geste a produit l'effet souhaité. Les marchés financiers américains ont un regain d'énergie et le Nasdaq a connu la plus forte hausse quotidienne de son existence (voir autre texte en page B 1).

La dernière baisse des taux d'intérêt américains remonte à novembre 1998. Entre juin 1999 et mai 2000, la Fed a relevé ses taux à six reprises. À la fin de l'année qui vient de s'achever, le président de la Réserve fédérale américaine avait reconnu que le risque d'une récession était plus important que le risque d'une reprise de l'inflation.

Dans son communiqué d'hier, la banque centrale américaine explique que «ces mesures ont été prises à la lumière d'un nouvel affaiblissement de la consommation et de la production dans un contexte de moins grande confiance des consommateurs ainsi qu'en raison de conditions moins favorables dans certains segments des marchés financiers et des prix élevés de l'énergie qui sapent le pouvoir d'achat des ménages et des entreprises».

Comme les autres, l'économiste de la Banque Laurentienne s'attendait à une baisse des taux d'intérêt américains, mais pas dès le retour du Congrès du Nouvel

An, ni avant la publication des données mensuelles sur l'emploi attendues pour demain.

Cette intention ferme de la Réserve fédérale américaine de combattre les premiers effets du ralentissement économique laisse prévoir qu'une autre baisse des taux pourrait être annoncée à la suite de sa réunion de la fin du mois. «Si l'effet de la baisse d'aujourd'hui n'est que temporaire sur les marchés, la banque en annoncera d'autres, parce que 50 points de base, ce n'est pas assez», acquiesce Simon Prévost.

La Banque du Canada tiendra entre-temps sa première réunion de l'année, le 23 janvier. La baisse des taux américains ne signifie pas automatiquement que les taux baisseront au Canada, selon l'économiste de la Banque Laurentienne. «Même s'il s'agit d'une pression supplémentaire en faveur de la baisse des taux, le contexte économique ne s'y prête pas», estime-t-il.

Il n'y a en effet ni crise boursière ni ralentissement marqué de l'économie de ce côté-ci de la frontière. En outre, la Banque du Canada est en période de passage des pouvoirs entre le gouverneur actuel, Gordon Thiessen, et celui qui prendra sa place le 1^{er} février, David Dodge. Ce dernier voudra probablement faire sa propre analyse de la situation économique avant de prendre une décision sur les taux d'intérêt. Il y a donc de bonnes chances que les taux restent inchangés le 23 janvier, croit Simon Prévost.

Des baisses d'impôt sont par ailleurs en vigueur au Canada depuis le 1^{er} janvier, ce qui devrait agir comme un stimulant économique. Aux États-Unis, le président nouvellement élu, George W. Bush, a promis de réduire les impôts pour contrer le ralentissement de l'économie américaine. M. Bush a réitéré sa promesse hier en déclarant que la baisse de 50 points de base annoncée par la Fed n'était pas suffisante.

GÉNÉRATION

SUITE DE LA PAGE 1

invisibles, des problèmes actuels d'intégration et de socialisation, mais aussi des déficiences de régulation politique. «Génération» fait partie de ces notions infiniment complexes dont il est impossible d'épuiser les facettes.

Son sens moderne est éclairé par celui de «cohorte de naissance». La dyade génération contre cohorte, c'est un peu comme la paire «classe/couche» sociale. La cohorte est l'ensemble des individus nés la même année. C'est un groupe vidé de tout contenu social, neutralisé, un groupe opératoire informe, dont les membres sont d'une diversité infinie: des riches et des pauvres, des hommes et des femmes, des gens de toutes origines, a priori sans communauté de destin. Néanmoins, de l'année de naissance résultent de nombreuses contraintes structurantes. Les premières cohortes du baby-boom ont eu vingt ans en 1968: cela forme l'esprit et ouvre des possibilités. Les cohortes nées en 1955 ont connu au même âge les débuts du chômage de masse.

A quelques années de distance, les possibilités collectives s'ouvrent pour certaines ou se referment pour celles arrivées trop tard. L'histoire sociale, c'est aussi le destin de cohortes différentes aux interrelations complexes, parfois imbriquées dans un jeu éternel d'éducation, de succession et de transmission créatrices, parfois dans des rapports conflictuels entre l'impatience des uns et l'incrustation des autres. Ici apparaît en filigrane la notion de «générations sociales», qui qualifie des cohortes partageant des traits communs. Lorsqu'elles ont la conscience d'une communauté de destin, d'une «appartenance», on parle de «générations historiques».

La génération qui fit 1968 posséderait cette conscience. Lorsqu'on parle de différences de générations, on pense avant tout aux oppositions de valeurs et de modes de vie: les anciens ont été élevés dans une société proscrivant l'avortement et la contraception, où la culture religieuse restait forte, l'institution du mariage hégémonique, etc. Ce fut l'œuvre de la génération de 1968 que de bousculer ces carcans moraux.

Un aspect moins évident est celui des inégalités. C'est retrouver ici l'idée de Kant d'une irrémédiable dissymétrie: les puînés héritent d'un monde plus riche, beau, complet et élaboré, en raison du produit du travail des anciens. C'est le privilège d'être né plus tard. Cette dette envers ceux qui se sont sacrifiés pour léguer un monde meilleur ne peut être réglée, sinon en la rendant à nos enfants, en travaillant à notre tour pour leur transmettre mieux encore. Pourtant, cette loi du progrès générationnel de long terme connaît des exceptions. Pour ceux qui eurent vingt ans en 1914, les survivants des tranchées, de la grippe et de la tuberculose ont subi la stagnation de l'entre-deux-guerres et une vieillesse misérable: c'est la génération sacrifiée. Au début du XXI^e siècle, cette loi du progrès est aussi problématique. Pour la première fois en période de paix, la situation des enfants semble plus défavorable que celle connue par leurs parents. Comme l'ont montré Christian Baudelot et Michel Gollac, en 1975, l'écart de traitement entre les salariés de 50 ans et ceux de 30 ans n'était que de 15%. Maintenant, il est de 40%, d'où un écart béant entre jeunes et vieux. Le calcul des cohortes montre que les jeunes valorisés d'hier et les vieux favorisés d'aujourd'hui sont les mêmes: la croissance moyenne de 20% a été dévolue aux générations nées avant 1950. Il serait possible de dérouler un long catalogue d'indicateurs de la statistique sociale indiquant le retournement et la fracture générationnelle: les premières générations du baby-boom ont connu des chances sociohistoriques extraordinaires d'ascension sociale, d'accès aux catégories sociales supérieures, à des emplois plus stables, etc.

D'une façon générale, les générations nées avant 1920 n'ont guère bénéficié des progrès du XX^e siècle. Les suivantes, devenues adultes après la Seconde Guerre mondiale, ont été marquées par la progression de l'État-providence et bénéficié d'un enrichissement partagé, plus égalitaire. Cette dynamique a culminé pour les premiers nés du baby-boom. En revanche, les suivantes ont subi un ralentissement général. Pis encore, derrière la moyenne, la dynamique générationnelle des inégalités est préoccupante. L'État-providence avait produit des générations dont les clivages de classes étaient moindres. Depuis l'expansion du chômage de masse, si les aides sociales ont amoindri la visibilité des inégalités les plus criantes, celles-ci se renforcent entre les mieux lotis, qui s'intègrent aussi bien que leurs prédécesseurs et qui bénéficient mieux de la reprise, et les autres. L'État-providence stabilisateur et égalitaire semble se déliter à la racine du renouvellement générationnel. Hier, les pauvres étaient vieux et la pauvreté en extinction; aujourd'hui, les pauvres sont jeunes et, si j'ose dire, pleins d'avenir.

[...] Le modèle ancien était fondé sur l'accès précoce à l'indépendance, sur le plein emploi stable, l'acquisition de droits salariaux importants. Le taux de chôma-

ge était de 5%. Tout était fait pour faire entrer les jeunes dans ce moule, en jouant sur l'attractivité de l'indépendance financière précoce et d'un haut niveau de vie par rapport aux parents, dès l'entrée dans la vie.

Le modèle nouveau est plus difficile à identifier. La survie partielle du modèle ancien va de pair avec l'apparition de formes de travail flexible et de familles recomposées, s'offrant en apparence comme des alternatives aux carcans d'antan. Néanmoins, la remise à un éternel lendemain de l'emploi et de la famille stables, pérennes et autonomes, cache la dislocation même du modèle adulte, qui devient incertain, multiple et divers, flexible et plurivoque. Nombreux sont ceux qui subsistent ainsi une double injonction contradictoire: soyez «adultes, stables et responsables», et «soyez flexibles, malléables et impermanents».

Les plus fragiles subissent difficilement cette double contrainte, ce «double bind», comme aurait dit Gregory Bateson.

Nous retrouvons ici Durkheim et Halbwachs et leur interrogation commune sur le lien entre une intégration sociale déficiente et le suicide: le taux en a doublé pour les cohortes nées après 1955. Les 10 000 suicides annuels [en France], dont les moins de 50 ans garnissent de plus en plus souvent les rangs, dissimulent autant de fractures psychiques et sociales dont les jeunes de 30 à 45 ans en difficulté, trop vieux pour être jeunes, trop jeunes pour espérer une retraite prochaine, portent plus spécifiquement le fardeau.

Selon Margaret Mead, dans les sociétés développées en projection vers l'avenir, les progrès constants disqualifient l'expérience des anciens, dont le pouvoir est déstabilisé par les exigences d'émancipation des jeunes. La «guerre des générations» de 1968 aurait ainsi découlé de l'écart des temps macrosociaux portés par les générations: les anciennes traînent le passé et les autres portent l'avenir. Pourtant, ne voir le rapport qu'à l'aune de l'expérience de 1968 serait erroné. Depuis cette date, l'ancienneté s'est revalorisée, en politique notamment. L'âge moyen du représentant syndical ou politique était de 45 ans en 1982 et de 57 ans en 1997: un vieillissement de douze ans en quinze années de temps. Les «quadrans» des années 80, qui prenaient alors le pouvoir, s'apprent à être les «sexas» des années zéro du XXI^e siècle.

Certaines générations sont surreprésentées au sein du personnel politique, dans leur jeunesse puis leur maturité. Derrière la diversité des partis, l'homogénéité cohorte frappe l'esprit. C'est là un aspect du problème politique des générations, à poser en termes de projet. Naguère, les anciens ont voulu un interventionnisme massif, orienté par un projet politique d'égalisation et de progrès, de construction de l'État-providence et de services publics de qualité, contribuant à une intégration précoce des jeunes. Depuis, le ralentissement économique résulte, notamment, d'une réduction draconienne non pas des effectifs mais des embauches publiques: depuis vingt ans, les titularisations sont moins nombreuses d'un tiers; les places au concours de médecine ont été divisées par deux; les pyramides des âges dans la recherche et l'université sont dressées sur leur pointe. Autant de changements préjudiciables au long terme.

Certains y voient la conséquence fatale de ce que «les dieux de l'économie sont mécontents et exigent des sacrifices». Une autre analyse est possible: le partage politique des bénéfices et des épreuves de la conjoncture est déficient. En cas de ralentissement, il est difficile d'honorer les promesses faites aux anciens et d'intégrer en même temps les jeunes. L'arbitrage implicite fut de préférer les premiers aux seconds. Nous sommes alors devant une crise de la transmission, non pas de celle du patrimoine, mais des projets de long terme et de la responsabilité.

Le cas des retraites est exemplaire. On craint que nombre de jeunes cotisants ne financent les retraites d'aujourd'hui et ne bénéficient pas à terme du système, faute de pouvoir accumuler assez d'annuités, d'où le soupçon que les anciennes générations profitent d'une situation financée sans avantage par les suivantes. Ce soupçon sera fondé tant que, dans la délibération, il existera un tel déséquilibre. Les générations à qui on demandera de payer des cotisations importantes ou qui seront tenues d'avoir recours à une épargne forcée pour leurs vieux jours, ou même les deux à la fois, doivent être conviés aux débats.

C'est là le problème d'une autre parité politique, entre les générations. Faire participer les jeunes générations au débat est certainement risqué, leur voix pouvant diverger de celle des aînés. Il est plus périlleux encore de faire les choix sans elles, qui souligneront la responsabilité, voire la culpabilité, de ceux qui ont laissé s'établir un partage inégal. Elles pourraient rappeler demain qu'elles n'ont pas consenti à ce contrat intergénérationnel, élaboré sans elles. Agir ainsi fait le jeu des fossoyeurs de l'État-providence et des idéologues des fonds de pension, qui ont tôt fait d'investir avec démagogie ce rapport entre les générations, pour en faire une caricature plutôt qu'une œuvre de justice.

CLINTON

SUITE DE LA PAGE 1

avec certaines réserves, et cela représente un progrès», a-t-il ajouté.

«Il est important de faire avancer le processus de paix», s'est borné à dire Arafat à des journalistes en quittant Washington pour Le Caire. Son représentant à Washington, Hassan Abdel Rahman, a confirmé l'accord sous conditions donné aux propositions américaines. Ce dernier, qui était interviewé par CNN, a ajouté que, si Barak acceptait d'engager les discussions «sur la base de la réponse fournie par Arafat à Clinton, les Palestiniens étaient prêts à entamer douze jours de négociations, dès aujourd'hui [hier] et à n'importe quel niveau».

Clinton a proposé un transfert au futur État palestinien des quartiers arabes de Jérusalem-Est et une forme de partage pour l'esplanade des Mosquées, où s'étend également le mont du Temple juif, dans la vieille ville de Jérusalem.

Son plan prévoit aussi que les Palestiniens obtiennent 95% de la Cisjordanie et 100% de la bande de Gaza, mais renonce de fait au retour de quelque 3,7 millions de réfugiés palestiniens. Ils devraient aussi accepter le maintien de 20% des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Ces idées avaient suscité une opposition croissante dans le camp palestinien ces derniers jours et, quelques heures avant la rencontre de mardi, l'Autorité palestinienne avait publié un document constituant une critique en règle des propositions américaines. Un responsable américain n'a pas écarté que certaines de ces critiques étaient en fait une amorce de négociations.

M. Siewert a pour sa part souligné qu'une sérieuse réduction des violences et un changement d'atmosphère entre Palestiniens et Israéliens étaient indispensables pour parvenir à un accord et «même à une reprise de pourparlers sérieux».

Arafat avait promis mardi à Clinton d'intensifier ses efforts pour obtenir un retour au calme et de reprendre immédiatement la coopération avec les Israéliens en matière de sécurité.

SÉNÉGAL

SUITE DE LA PAGE 1

d'un séminaire tenu au Québec il y a quatre ans. Les documents et un petit film sur l'expérience de la papeterie trifluvienne Tripap ont fini de convaincre le secrétaire général de la centrale, Madia Diop.

En 1977, Fernand Daoust, chargé des affaires internationales de la FTQ, avait participé à une réunion de travailleurs et signé une lettre d'intention pour le transfert d'expertise. Mais il n'était pas question de transposer mécaniquement l'expérience québécoise dans un pays en développement. Contrairement à la centrale québécoise, le CNTS a décidé de regrouper autour de cette initiative tous les grands syndicats sénégalais. Il a aussi invité les organisations patronales, le ministère de l'Emploi ainsi que les représentants des petits commerçants du secteur informel. Pendant trois ans, Mody Guiro et Normand Caron, de la FTQ, ont rencontré les principaux syndicats et les grandes organisations patronales et professionnelles du pays.

«Nous n'avons ni la même situation économique, ni la même réalité culturelle, ni le même niveau de développement», dit Mody Guiro. Dans un pays qui compte officiellement 30% de chômeurs, il fallait créer un consensus très large. C'est pourquoi nous avons invité les petits commerçants du secteur informel, qui représentent la majeure partie de l'économie sénégalaise.»

La nouvelle organisation mise largement sur ce secteur dans lequel elle pourrait investir une partie de ses fonds. L'économie informelle, faite de petites entreprises familiales, de petits commerçants, d'artisans et de vendeurs itinérants, crée au Sénégal deux fois plus d'emplois que le secteur officiel. Pour 300 000 emplois déclarés, on estime que 640 000 ne le sont pas.

«Ce sont les gens du secteur informel qui croient le plus à cette initiative», dit Mody Guiro. C'est là qu'est le dynamisme économique de notre pays. Nos études montrent qu'on y trouve de nombreux projets en attente de financement. En soutenant ces petites entreprises, nous allons les aider à passer dans le secteur formel.»

Les Sénégalais ont une vieille tradition collectiviste. Ils revendiquent la paternité des tontines, une forme de coopération pratiquée en Afrique de l'Ouest et qui ressemble aux grandes corvées des villages québécois d'autrefois. Le principe est simple: périodiquement, les petits entrepreneurs, qui sont la plupart du temps des femmes, mettent en commun un montant pour aider l'un d'entre eux à acheter une pièce d'équipement ou prendre de l'expansion. L'aide est distribuée à tour de rôle ou par tirage au sort à chacun des membres de la tontine.

«Il existe une floraison de mutuelles de crédit au Sénégal», dit Mody Guiro. Mais elles ne font pas de prêts à long terme, ou alors les taux sont prohibitifs. Le Fonds de solidarité pourra combler cette lacune en matière de capital de risque.»

Selon Mody Guiro, le Fonds de solidarité est aussi une des premières expériences africaines de capitalisation de ce type pour les retraites. Le Sénégal possède un régime public de retraite dont les prestations sont évidemment très basses.

Le Fonds sénégalais vient à peine d'obtenir son accréditation et n'a toujours pas un sou en caisse. Au Québec, le Fonds de solidarité avait bénéficié de prêts de démarrage fédéraux et provinciaux, sans compter les avantages fiscaux des cotisants. Le gouvernement sénégalais a donné son accord cet automne aux allègements fiscaux. Le Fonds sollicite maintenant des dons ou des prêts de démarrage du gouvernement, des organismes d'aide au développement et de la Banque mondiale.

Les souscriptions individuelles commenceront à rentrer. Selon les projections, le Fonds devrait recruter 5000 cotisants dès la première année et 64 000 dans cinq ans. Il devrait alors avoir accumulé une caisse de six milliards de francs CFA, soit environ 13 millions de dollars.

«Nous avons misé sur un scénario conservateur dont nous sommes certains de dépasser les prévisions», dit Mody Guiro. Dans un an, le petit frère du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec devrait donc être en mesure de faire son premier investissement. Ensuite, il faudra suivre minutieusement la progression des entreprises. Un défi de taille dans un pays qui n'a pas tous les indicateurs économiques que l'on trouve au Canada.

Mody Guiro n'en est pas moins convaincu que la création du Fonds est une étape majeure dans le développement du pays. «Je suis certain que, dans plusieurs années, le Fonds sera l'un des principaux investisseurs du Sénégal.»